

Parcours des travailleurs étrangers temporaires qualifiés d'expression française vers la résidence permanente : Ontario

Division de la recherche et de la mobilisation des connaissances

Mars 2023



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Analyse et rédaction : Marie-Philippe Lemoine*, Mariève Forest**, Guillaume Deschênes-Thériault**, Pascale Latulippe*

* Goss Gilroy Inc. est une société canadienne de consultants en gestion offrant une vaste gamme de services aux clients des secteurs public, à but non lucratif et privé. Fondée en 1981, elle emploie plus de 20 professionnels.

** Sociopol est une firme de consultation spécialisée dans la recherche sociale appliquée, le conseil et la formation. La firme accompagne les organisations et les collectivités pour que leurs décisions et leurs actions soient soutenues par des savoirs coconstruits et profitent aux publics ciblés.

Les analyses contenues dans la présente publication sont la responsabilité de Goss Gilroy Inc. et de Sociopol et ne représentent pas le point de vue du Gouvernement du Canada.

Le projet a été financé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez la page www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides.html.

Available in English under the title : Pathways to Permanent Residency for French-Speaking Skilled Temporary Foreign Workers - Ontario

Visitez-nous en ligne :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à www.cic.gc.ca

Facebook à www.facebook.com/CitCanada

YouTube à www.youtube.com/CitImmCanada

Twitter à @CitImmCanada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2023.

Ci34-11/1-2024F-PDF
978-0-660-72564-2

Numéro de référence du projet : R9b-2021

Table des matières

Acronymes	4
Sommaire	5
Portrait des travailleurs étrangers temporaires qualifiés d'expression française en Ontario	5
Analyse des entretiens et des données.....	5
Pistes de solution.....	8
Introduction	10
Mise en contexte.....	10
Objectif de la recherche.....	11
Méthodologie	11
Portrait des travailleurs étrangers temporaires qualifiés d'expression française en Ontario	15
Caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires qualifiés d'expression française en Ontario15	
Programmes de résidence temporaire	16
Régions et pays d'origine	17
Genre, état matrimonial et âge	18
Niveau de compétence professionnelle et profil linguistique.....	18
Facteurs qui les incitent à s'installer au Canada et en Ontario	20
Partir pour le Canada.....	20
Choix de la région de destination	21
Parcours d'établissement	22
Démarches et défis lors de leur établissement en Ontario.....	22
Construction d'un réseau social	23
Appui à l'établissement.....	24
Intégration en emploi	26
Recherche d'emploi	26
La langue au travail	26
Conditions de travail et enjeux associés au permis temporaire fermé	26
Correspondance avec les acquis et les compétences	27
Transition vers la résidence permanente	29
Caractéristiques des TÉT qualifiés d'expression française ayant effectué la transition vers la résidence permanente.....	30
Catégories d'admission des TÉT qualifiés d'expression française ayant effectué la transition vers la résidence permanente.....	31
Raisons d'opter pour la résidence permanente	32
Raisons de ne pas opter pour la résidence permanente.....	34
Décision de demeurer en Ontario.....	34
Défis rencontrés à travers les processus d'immigration et solutions proposées.....	36
Conclusion	39
Pistes d'action	40
Bibliographie des documents cités et consultés	43
Annexe	47
Parties prenantes interviewées	47
Informations supplémentaires sur l'échantillon qualitatif	47

Acronymes

IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
PMI	Programme de mobilité internationale
PTÉT	Programme des travailleurs étrangers temporaires
TÉT	Travailleur étranger temporaire

Sommaire

Ce rapport présente les faits saillants d'un projet de recherche entrepris par les firmes Goss Gilroy Inc (GGI) et Sociopol pour le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada (IRCC). Ce rapport vise à comprendre la transition vers la résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires (TÉT) qualifiés¹ d'expression française en Ontario.

Pendant la période à l'étude (2012 à 2021), la transition vers la résidence permanente à partir d'un statut de travailleur temporaire (immigration dite « en deux étapes ») a augmenté au Canada. Sachant que l'immigration temporaire et permanente revêt une importance particulière pour la vitalité des communautés francophones hors Québec, il est important de s'attarder aux parcours des travailleurs étrangers qualifiés qui effectuent cette transition en situation linguistique minoritaire. Pour ce faire, l'équipe de recherche a examiné les données administratives d'IRCC, réalisé des entrevues avec 35 TÉT et résidents permanents qui ont été résidents temporaires pendant la période à l'étude. L'équipe de recherche a également discuté avec neuf représentants d'organismes et parties prenantes qui desservent ou connaissent bien cette population.

Portrait des travailleurs étrangers temporaires qualifiés d'expression française en Ontario

En Ontario, 175 574 travailleurs temporaires qualifiés ont obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021. De ce nombre, 3,3 % (5 805 personnes) étaient d'expression française. Ces travailleurs temporaires qualifiés d'expression française sont principalement nés en Europe, dont 82,5 % en France, suivie par la Suisse (2,2 %) et la Belgique (2,2 %). Après l'Europe, la seconde région d'origine en importance est l'Afrique (7,8 %) où les principaux pays de naissance sont le Cameroun (1,4 %), la Tunisie (1,2 %), le Maroc (1,1 %), l'Algérie (0,8 %), l'Île Maurice (0,7 %) et la Côte d'Ivoire (0,5 %). Plus de 94,5 % avaient le français comme langue maternelle et plus de la moitié (57,2 %) parlaient également l'anglais. On compte plus d'hommes (60,3 %) que de femmes (39,7 %) dans cette population relativement jeune (78,3 % avaient moins de 35 ans à l'arrivée). Plus de la moitié de ces travailleurs temporaires (56,5 %) occupaient des emplois professionnels, 27,5 % des emplois techniques et spécialisés, et 16 % des postes de gestion. La vaste majorité (96,3 %) de ces travailleurs ont choisi le Programme de mobilité internationale, qui inclut le volet Mobilité francophone. La proportion annuelle de travailleurs temporaires qualifiés d'expression française admise en Ontario à travers Mobilité francophone a augmenté de 3 % en 2016 à 39,3 % en 2021.

Analyse des entretiens et des données

Facteurs qui les incitent à s'installer en Ontario. La majorité des TÉT qualifiés d'expression française s'établissent au Canada à la suite d'une offre d'emploi (la leur ou celle de leur conjointe), mais aussi pour d'autres raisons comme le désir de vivre ailleurs, la recherche d'une meilleure éducation pour leurs enfants, des liens personnels avec le Canada, un intérêt pour le milieu de vie et les attitudes et mentalités perçues par rapport au Canada (par ex. : équilibre travail-famille, climat sociopolitique de tolérance). Par ailleurs, trois TÉT qualifiés d'expression française de notre

¹ « Qualifié » désigne ici les personnes ayant occupé un poste inscrit au genre de compétence 0 (poste de gestion) ou au niveau de compétence A ou B de la Classification nationale des professions.

échantillon sont arrivés en Ontario à titre de demandeurs d'asile. Ces personnes, initialement venues au Canada pour des raisons familiales ou professionnelles, ont fait une demande d'asile dans le but d'échapper à des situations très difficiles à l'étranger. Suivant le rejet de leur demande par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, ces personnes ont déposé une demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire, puisqu'elles estiment ne pas pouvoir retourner dans leurs pays respectifs pour des raisons de sécurité. Elles sont maintenant en attente d'une décision.

Établissement. Les défis d'établissement les plus fréquemment cités incluent le logement, les soucis financiers, des difficultés à accéder à certains services, comme les soins de santé ou les services de garde, en français ou en général, et des défis administratifs divers. Ceux qui sont arrivés au Canada avec une offre d'emploi en poche, un bon niveau d'anglais, de bonnes ressources financières, un certain réseau ou un appui de leur employeur ont vécu peu d'enjeux liés à leur établissement. Par contre, certains ont tout de même connu des défis, surtout les personnes qui avaient un niveau d'anglais limité à l'arrivée et les personnes en attente d'une demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire. Dans la majorité des cas, ces problèmes n'ont pas découragé les répondants de vouloir s'établir à long terme en Ontario, mais ces enjeux ont provoqué un stress important et ont eu des répercussions sur la prise de décision. Par ailleurs, des retards dans le traitement du renouvellement du permis de travail temporaire peuvent faire en sorte que les autorisations de séjour et de travail viennent à échéance avant qu'une décision soit prise. Par exemple, une personne et sa famille se trouvaient en situation implicite lors de l'entretien et vivaient plusieurs enjeux administratifs qui leur causaient un stress important.

Peu de nos répondants ont cherché à recevoir des services d'établissement au Canada, souvent parce qu'ils n'en ressentaient pas le besoin. Certains répondants ont cependant expliqué qu'ils n'étaient pas au courant de l'existence de ressources en français à leur arrivée. Cela dit, les travailleurs temporaires ne sont typiquement pas admissibles aux services de soutien en établissement offerts par les organismes de première ligne en immigration puisqu'IRCC ne finance pas cette population. Comme il s'agit ici d'une population qui effectue une transition vers la résidence permanente suite à une période de travail temporaire au Canada, l'établissement initial est déjà terminé au moment où les services d'établissements d'IRCC leur deviennent accessibles. Le soutien des employeurs à l'endroit des travailleurs qualifiés durant leur l'établissement est quant à lui toujours précieux, mais très variable.

Intégration en emploi. La majorité de nos répondants sont arrivés au Canada avec une offre d'emploi. Par contre, certaines personnes ont vécu des défis au moment de changer d'emploi avant ou après l'obtention de la résidence permanente. Des défis sont également plus fréquents chez les personnes qui ont eu à trouver un emploi en arrivant au Canada, dont les demandeurs d'asile et les conjoints ou conjointes de TÉT qualifiés. Moins de la moitié de nos répondants ont travaillé dans un milieu bilingue ou en français lors de leur résidence temporaire. Parmi les personnes qui travaillaient dans des milieux plutôt anglophones, quelques-unes ont décrit avoir vécu des difficultés dans les premiers temps. Par exemple, les échanges avec des collègues ou des clients étaient réduits ou laborieux du fait d'un niveau d'anglais limité.

Environ la moitié des répondants ont confirmé que l'emploi occupé comme TÉT était à la hauteur de leur expérience et de leurs compétences. L'autre moitié ont signalé que le poste ne correspondait pas ou pas tout à fait à leur domaine ou niveau d'expertise et certains ont fait face ou feraient face à des enjeux de reconnaissances des acquis pour progresser dans leur carrière ou pour changer de poste.

Quatre répondants ont rapporté des problèmes vécus par d'autres personnes (conjoint ou connaissances) en matière de reconnaissance d'acquis.

La plupart des répondants étaient satisfaits de leurs conditions de travail. Cependant, quelques personnes interviewées ont vécu des enjeux assez sérieux (par ex. : des conflits et tensions au travail, salaires bas, des horaires de travail très lourds et des conditions inéquitables pour les travailleurs temporaires). Ces personnes se sont senties confinées à l'emploi occupé à cause de leur permis de travail fermé. Même s'il existe des recours pour les personnes confrontées à de telles situations, nos répondants ont plutôt attendu la résidence permanente, faute de connaître les moyens à leur disposition ou par peur de compromettre leurs projets au Canada. Par ailleurs, même les répondants qui n'ont pas vécu d'enjeux majeurs relevaient les contraintes rattachées au permis temporaire quant à la précarité du statut et à l'impossibilité de voyager dans certaines circonstances (par ex. : dans l'attente d'un renouvellement), d'étudier ou de cumuler plusieurs emplois. Les trois personnes en attente de la résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire occupaient des postes très faiblement rémunérés. Ces personnes aimeraient toutes pouvoir poursuivre des études et décrocher un poste dans leur domaine ou avec de bien meilleures conditions.

De manière générale, l'anxiété rattachée aux permis temporaires amène les TÉT qualifiés à vouloir obtenir la résidence permanente le plus rapidement possible. Si certains travailleurs temporaires qualifiés d'expression française effectuent la transition rapidement et avec facilité, d'autres conservent leur statut temporaire pendant une période prolongée et doivent renouveler leur permis à plusieurs reprises avant d'obtenir la résidence permanente. Ça a été le cas pour la moitié des personnes interviewées qui n'étaient plus travailleurs temporaires.

Transition vers la résidence permanente. Parmi les TÉT qualifiés d'expression française qui ont obtenu leur premier permis de travail temporaire durant la période de 2012 à 2021 en Ontario, 20,7 % ont effectué la transition vers la résidence permanente. Parmi eux, on observe une plus forte proportion de personnes ayant occupé des emplois en gestion (27 %) que dans l'ensemble des TÉT qualifiés d'expression française à l'arrivée. Les hommes sont aussi légèrement plus susceptibles (22,3 %) d'effectuer la transition vers la résidence permanente que les femmes (18,2 %). Les personnes qui ont effectué une transition vers la résidence permanente sont aussi en moyenne un peu plus âgées que celles qui ne l'ont pas fait. Les données quantitatives semblent aussi refléter une influence de l'état matrimonial, les personnes en couple étant plus susceptibles de faire la transition vers la résidence permanente.

Ceux qui ont effectué cette transition ont majoritairement été admis dans l'un des programmes d'immigration économique (88,5 %). Les programmes économiques fédéraux gérés dans le cadre d'Entrée express sont les plus utilisés (catégorie de l'expérience canadienne (62,2 %), catégorie des travailleurs qualifiés (19,2 %) et la catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (1,2 %)). Ces trois programmes fédéraux représentent 82,6 % des admissions à la résidence permanente pour la population à l'étude. Le Programme des candidats des provinces est encore peu utilisé (4,3 %). Cela dit, au sein du Programme ontarien des candidats à l'immigration, la province a créé un volet spécifiquement pour les TÉT qualifiés francophones. Ce programme donne aux travailleurs qualifiés bilingues la possibilité de présenter une demande de résidence permanente en Ontario. En 2019, l'Ontario a été la seule province à atteindre ses objectifs en matière d'admissions de résidents permanents francophones dans le cadre du Programme des candidats des provinces. Quelques parties prenantes ont également identifié le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord comme une autre voie d'accès à la résidence permanente pour les TÉT qualifiés d'expression

française. Ce programme déployé en Ontario et dans les provinces de l'Ouest s'appuie sur le succès du Programme d'immigration au Canada atlantique.

Certains de nos répondants, notamment les demandeurs d'asile et les travailleurs avec un conjoint canadien, envisageaient déjà d'immigrer au Canada de façon permanente à leur arrivée. Par contre, la majorité des personnes interviewées ont plutôt décidé de faire une demande de résidence permanente pendant leur séjour temporaire, après avoir passé un certain temps au Canada. Ces personnes ont décidé d'entamer des démarches à la faveur d'un emploi prolongé, par exemple, ou parce qu'elles étaient satisfaites de leur qualité de vie en Ontario. Plusieurs personnes ont fondé ou agrandi leur famille durant la période de leur permis temporaire, alors rester au Canada et obtenir la résidence permanente allait de soi pour eux. Parmi ceux ayant effectué une transition vers la résidence permanente durant la période à l'étude, la majorité (89,2 %) envisageait de demeurer en Ontario.

La décision de postuler à la résidence permanente est influencée par une variété de considérations personnelles (par ex. : une relation avec un partenaire canadien ou une préférence pour le mode de vie au Canada pour soi ou sa famille) ou professionnelles (changer d'emploi, faire avancer sa carrière, cumuler plus de responsabilités, se lancer en affaires ou entamer des études). La majorité des répondants désiraient la résidence permanente pour avoir une plus grande tranquillité d'esprit et être libérés des contraintes rattachées au statut temporaire.

Pour ce qui est des défis rencontrés au moment d'effectuer la transition, les répondants nous ont parlé de la complexité du processus, des coûts, des délais et d'un sentiment de ne pas avoir accès à de l'information claire, complète et pertinente à leur cas. Les répondants voudraient voir un traitement en personne dans les procédures d'immigration et ont déploré avoir été incapables de s'entretenir avec un représentant d'IRCC pour avoir des renseignements en cours de processus. Nos répondants étaient notamment anxieux à l'idée qu'une erreur administrative puisse compromettre leur transition, ce qui a effectivement été le cas pour certains. Autrement dit, les TÉT qualifiés sont à la recherche d'une aide personnalisée et spécialisée, préférablement en français, pour les aider à compléter leurs démarches, mais les coûts pour avoir recours à des consultants en immigration sont élevés. Par ailleurs, bien que le français soit perçu comme un atout dans la démarche de résidence permanente à cause des points accordés aux francophones en milieu minoritaire, plusieurs répondants nous ont aussi mentionné qu'ils avaient trouvé redondant et onéreux de devoir prouver leurs compétences linguistiques en français à l'aide d'un test alors qu'ils avaient le français pour langue maternelle ou d'études.

Pistes de solution

1. Donner accès à tous les TÉT qualifiés d'expression française à des services prédépart en français.
2. Communiquer aux TÉT qualifiés d'expression française de l'information sur la communauté et les ressources francophones de leur région de destination, le plus tôt possible, pour faciliter la création de liens entre les travailleurs et les organismes.
3. Offrir des ressources supplémentaires aux organismes déjà responsables des services d'établissement en français ainsi qu'une autorisation de desservir les résidents temporaires.
4. Accompagner les employeurs dans l'identification et l'accueil des TÉT qualifiés d'expression française.
5. Faciliter l'accès à des ressources-conseils en immigration en français.

6. Élargir la sensibilisation en français auprès des travailleurs temporaires d'expression française et de leurs employeurs concernant les droits des TÉT et améliorer le soutien aux TÉT qui ont un permis fermé et sont confrontés à des situations difficiles.
7. Accélérer le passage de la résidence temporaire à la résidence permanente pour les TÉT qualifiés d'expression française établis et travaillant au Canada depuis plusieurs années.
8. Assurer un traitement en personne et personnalisé, ainsi qu'un accès systématique, clair et aisément accessible à l'information en français concernant la résidence permanente pour les résidents temporaires.

Introduction

Ce rapport présente les données et conclusions d'un projet de recherche entrepris par Goss Gilroy Inc (GGI) et Sociopol pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) concernant le parcours vers la résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires (TÉT) qualifiés² d'expression française en Ontario.

Mise en contexte

La sélection de résidents permanents économiques parmi d'anciens TÉT est nommée un processus de « migration en deux étapes » et a connu une augmentation au Canada depuis le début des années 2000 (Crossman, Hou et Picot, 2021). Cette approche en matière d'immigration s'avère également en croissance dans d'autres pays, en particulier en Nouvelle-Zélande et en Australie. Pour faciliter le passage à la résidence permanente des résidents temporaires, plusieurs mesures et programmes ont été mis en place par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans la catégorie de l'immigration économique, notamment l'introduction de la catégorie de l'expérience canadienne sous Entrée express et le programme temporaire de la voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente qui a pris fin en novembre 2021.

Parmi les personnes admises pour travailler temporairement, on retrouve notamment les étudiants internationaux ayant obtenu un permis de travail postdiplôme, les personnes qualifiées du Programme des TÉT (PTÉT), et les personnes admises à titre temporaire sous le Programme de mobilité internationale (PMI). Au Canada, la majorité des TÉT sont admis dans le cadre du PTÉT et du PMI (Ci et al., 2018; Coderre et Nakache, 2021; Hou et al., 2020).

L'objectif général du PTÉT est de « combler les pénuries de main-d'œuvre à court terme » (Hou et al., 2020, p. 2) alors que le PMI « vise à promouvoir les intérêts économiques et culturels généraux du Canada » (Hou et al., 2020, p. 2). Le PTÉT comporte des filières pour les aides familiaux, les travailleurs agricoles et d'autres TÉT qui sont divisées par catégories de compétences. Le PMI inclut aussi différents volets, dont celui de l'expérience internationale qui comprend les options vacances-travail, jeunes professionnels et stage coop international. Au sein du PMI, le volet Mobilité francophone, instauré en 2016, a pour objectif d'augmenter le recrutement de TÉT qualifiés d'expression française à l'extérieur du Québec. Pour ce faire, comme pour les autres programmes du PMI, les employeurs sont dispensés de l'obligation d'obtenir une évaluation de l'impact sur le marché du travail. De plus, les critères d'éligibilité pour Mobilité francophone ne sont pas restreints par rapport à la nationalité et l'âge du travailleur, contrairement à d'autres programmes du PMI. Enfin, bien que la langue d'usage des personnes recrutées doive être le français, elles n'ont pas à travailler en français.

L'immigration temporaire et permanente revêt une importance particulière pour les communautés francophones hors Québec, qui doivent de plus en plus compter sur elle pour assurer leur vitalité (Ba, 2021). À ce titre, l'appui du gouvernement du Canada envers l'immigration francophone a augmenté au fil des ans, contribuant à l'atteinte, en 2022, de la cible de 4,4 % d'admission de résidents permanents d'expression française hors Québec d'ici 2023 (IRCC, 2019). L'Ontario est la principale province de

² « Qualifié » désigne ici les personnes ayant occupé un poste inscrit au genre de compétence 0 (poste de gestion) ou au niveau de compétence A ou B de la Classification nationale des professions.

destination des résidents permanents francophones admis au Canada hors Québec. Entre 2015 et 2021, 57,7 % de tous les résidents permanents francophones avaient l'Ontario comme province de destination (Sociopol, 2023).

Objectif de la recherche

L'objectif principal de cette recherche est de comprendre la transition vers la résidence permanente des TÉT qualifiés (TÉT) d'expression française en Ontario. Les questions de recherche qui ont guidé ce travail sont les suivantes :

Question principale : Quels sont les facteurs qui ont influencé la transition des TÉT qualifiés d'expression française vers la résidence permanente en Ontario ?

Sous-questions : Concernant les TÉT qualifiés d'expression française en Ontario :

- Quelles sont leurs caractéristiques démographiques et sociales ?
- Quelles sont les caractéristiques de ceux qui ont ou n'ont pas transité vers la résidence permanente ?
- Quels facteurs ont influencé leur décision de demander ou non la résidence permanente ?
- Comment les politiques et programmes gouvernementaux ont-ils influencé leur parcours de transition vers la résidence permanente ?
- Quelles sont les particularités de leur insertion sociale, culturelle et économique ?
- Quels sont les principaux obstacles et défis rencontrés au fil de leur parcours, notamment dans le cadre du processus menant à la résidence permanente ?
- Quels ressources, services et pratiques (formels et informels) les ont aidés ou auraient pu les aider dans la prise de décision ou la transition vers la résidence permanente ?
- Quels impacts la pandémie a-t-elle eus sur leur parcours migratoire ?

Méthodologie

Pour réaliser ce projet, l'équipe de recherche a employé une méthodologie mixte, résumée ci-dessous, qui s'appuie sur la collecte de données primaires et secondaires.

Revue de documents et état de la littérature

L'équipe a procédé à une revue de la littérature à propos des TÉT qualifiés qui a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Comprendre les réalités, dynamiques et enjeux connus quant aux parcours des TÉT qualifiés, avec un accent sur les personnes d'expression française ;
- Faire un état des lieux actuel concernant les politiques et dynamiques particulières de l'immigration francophone au Canada hors Québec, en mettant l'accent sur les TÉT et l'Ontario ;
- Examiner les programmes au Canada et en Ontario qui permettent aux professionnels qualifiés d'accéder au statut de résident temporaire, puis d'entamer des démarches pour obtenir la résidence permanente.

Analyse statistique

L'équipe de recherche a également analysé des données administratives d'IRCC tirées des dossiers des requérants pour le statut de résident temporaire et pour la résidence permanente. Trois critères ont été utilisés pour cibler les TÉT à inclure dans le portrait statistique, à savoir la date d'obtention du premier permis de travail, la catégorie du niveau de compétence inscrite dans la classification nationale des professions et la langue. Les TÉT qualifiés d'expression française inclus sont ceux qui ont obtenu leur premier permis de travail entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2021 et dont la classification nationale des professions est de niveau 0, A ou B³.

Pour la langue, nous avons utilisé la définition d'un immigrant d'expression française de 2006 d'IRCC. Cette définition correspond à une personne immigrante dont le français est la langue maternelle ou, si elle a une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, dont le français est la première langue officielle canadienne d'usage. Les personnes incluses déclarent une connaissance du « français seulement ». Les réponses multiples « anglais et français » sont ainsi exclues⁴ (IRCC, 2016).

À noter que pour maintenir l'anonymat des personnes concernées, les valeurs inférieures à 5 n'ont pas été incluses dans l'ensemble des figures et des tableaux. Lorsqu'une personne a eu plusieurs permis de travail (par exemple, en 2013, 2015 et 2017), c'est l'année d'obtention du premier permis de travail qui est présentée (par exemple, en 2013).

Entretiens semi-dirigés

L'équipe de recherche a mené 35 entretiens semi-dirigés avec des personnes appartenant à différents groupes de la population à l'étude. Toutes les personnes interrogées sont des adultes qui présentent ces caractéristiques :

- Ont détenu (depuis 2012) ou détiennent un statut de résidence temporaire en tant que travailleur qualifié ;
- Sont des personnes d'expression française en vertu de la définition d'IRCC de 2006 ; et
- Ont vécu et travaillé principalement en Ontario dans le cadre de leur résidence temporaire.

En somme, les caractéristiques de l'échantillon sont les suivants (voir aussi l'Annexe pour plus d'information sur les 35 participants à l'étude).

- Concernant les pays de naissance, notre échantillon est un peu plus diversifié que l'ensemble de la population des TÉT qualifiés d'expression française en Ontario pour la période à l'étude, mais la plupart des répondants (25) sont néanmoins nés en Europe, principalement en France. Les autres pays d'origine représentés dans l'échantillon qualitatif incluent l'Arabie Saoudite, le Cameroun, Haïti, le Mali, le Maroc, la Tunisie et la République démocratique du Congo.

³ Cela correspond à la catégorie du niveau de compétence telle qu'indiquée dans les versions de 2011 et de 2016 de la Classification nationale des professions, soient : postes en gestion (0), emplois professionnels (A), emplois techniques et spécialisés (B). De plus la population incluse comprend uniquement les personnes dont la classification nationale des professions est précisée dans la base de données d'IRCC.

⁴ La définition de 2006 d'un immigrant d'expression française tend à sous-estimer légèrement la population francophone totale en raison du fait que les personnes bilingues (français-anglais) dont le français n'est pas la langue maternelle sont exclues (Commissariat aux langues officielles, 2021). Une mesure plus inclusive, qui repose sur une nouvelle question au formulaire d'immigration, a été développée en 2016. Toutefois, les premières données pour cette définition sont seulement disponibles à partir de l'année 2019, ce qui ne permet pas d'effectuer une analyse longitudinale. C'est la raison pour laquelle nous utilisons la définition de 2006, malgré ses limites.

- La plupart des répondants étaient basés à Toronto (16) ou Ottawa (13), en phase avec les données quantitatives. Les autres villes représentées dans l'échantillon sont Burlington, Hamilton, Kitchener, Waterloo, Windsor et une ville du Nord de la province (non nommée pour des raisons de confidentialité).
- La durée des séjours temporaires est variée, allant de moins d'un an à plus de 36 mois.
- Les personnes interrogées ont obtenu leurs permis temporaires dans le cadre de divers programmes, mais la majorité (19) est passée par le PMI, notamment le volet Mobilité francophone (13). Quelques personnes ont procédé via le PTÉT (6). Parmi les autres types de parcours, on retrouve des personnes ayant accompagné un conjoint travailleur temporaire qualifié et trois personnes présentement en attente d'une réponse pour une demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire.
- L'échantillon présentait un nombre similaire de femmes (17) et d'hommes (18).
- Six personnes ont indiqué faire partie d'une minorité visible et six autres préféraient ne pas répondre à cette question.
- Un peu moins de la moitié des répondants (14) sont arrivés au Canada seuls, les autres sont arrivés avec des enfants (13) ou avec un conjoint ou une conjointe seulement (8).

Tableau 1 : Situation des personnes interrogées par rapport à la résidence permanente

Situation de la personne interrogée	Ancien TÉT qualifiés	TÉT qualifié actuels	Total
Résidents permanents ou citoyens canadiens	20	0	20
Personnes ayant fait une demande de résidence permanente ou ayant l'intention d'entamer des démarches pour l'obtenir	0	11	11
Personnes ne souhaitant pas ou ne souhaitant plus obtenir la résidence permanente (à la suite d'un refus, par exemple)	2	2	4
Total	22	13	35

Les entretiens ont permis d'aborder le parcours migratoire et professionnel des TÉT qualifiés d'expression française dans le but de bien comprendre les facteurs qui ont influencé leur transition vers la résidence permanente. Ils ont aussi permis d'explorer les facteurs qui ont influencé le choix des répondants à différents moments clés.

Pour recruter des volontaires souhaitant participer à des entrevues, IRCC a fait circuler une invitation par courriel aux personnes dont le profil correspondait aux différents groupes à l'étude dans sa banque de données internes. Les personnes intéressées à participer ont été invitées à communiquer directement avec les chercheurs pour assurer qu'il n'y aurait aucun lien possible entre la participation à la recherche et le dossier personnel à IRCC. Les volontaires ont été invités à remplir un court questionnaire afin de récolter les informations démographiques et de parcours nécessaires à l'échantillonnage des participants. Les participants aux entrevues ont reçu un document de consentement détaillant les buts de la recherche et la manière dont l'information collectée serait utilisée.

Par ailleurs, l'équipe de recherche a aussi fait circuler une annonce de recrutement auprès des réseaux en immigration francophone et quelques répondants se sont portés volontaires à la suite de ces annonces.

Toutes les entrevues ont été réalisées par vidéoconférence ou au téléphone et étaient d'une durée d'environ 60 minutes.

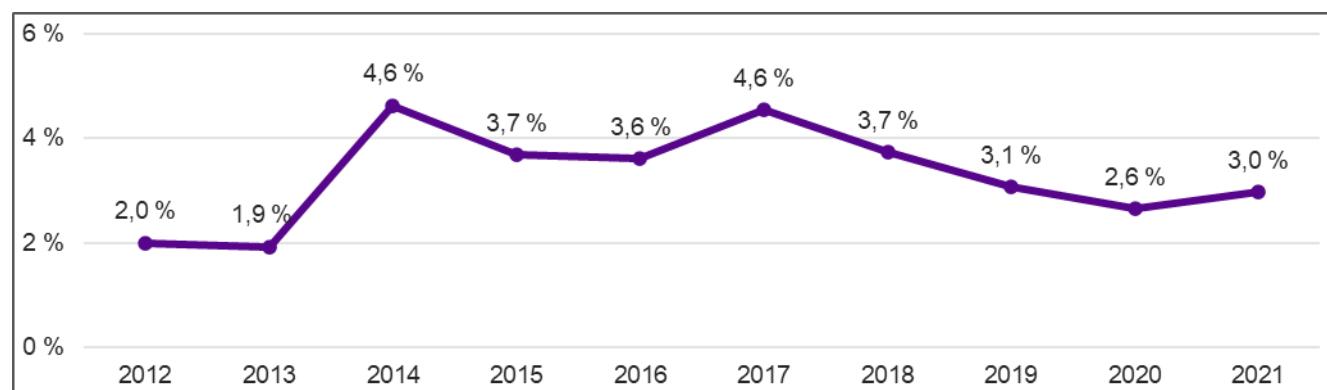
L'équipe de recherche a également réalisé neuf entretiens semi-dirigés avec des parties prenantes pouvant fournir de l'information pertinente concernant le cheminement des TÉT qualifiés d'expression française en Ontario (voir la liste en annexe). L'information fournie par les parties prenantes a permis de contextualiser les données qualitatives et d'obtenir une perspective plus globale des enjeux dans les différentes régions. Ces entretiens ont aussi été utiles pour aborder les innovations, pratiques prometteuses et solutions possibles aux enjeux soulevés.

Portrait des travailleurs étrangers temporaires qualifiés d'expression française en Ontario

Caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires qualifiés d'expression française en Ontario

En Ontario, 175 574 TÉT qualifiés ont obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021. De ce nombre, 5 805 étaient d'expression française, à savoir une proportion de 3,3 %. Plus précisément, la proportion de personnes d'expression française parmi l'ensemble des TÉT qualifiés admis a fluctué entre un creux de 1,9 % en 2013 et des sommets de 4,6 % en 2014 et en 2017.

Figure 1 : Proportion annuelle de TÉT qualifiés d'expression française parmi l'ensemble des TÉT qualifiés selon l'année d'obtention du premier permis de travail, 2012 à 2021, Ontario



Source : IRCC, *Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents, 31 décembre 2021*

En moyenne, par année, 580 TÉT qualifiés d'expression française ont obtenu un permis de travail en Ontario entre 2012 et 2021, avec un sommet de 861 en 2017 et un creux de 241 en 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Au cours des premiers mois de la pandémie, des visas et permis de travail ont été délivrés exclusivement aux travailleurs temporaires et aux étudiants internationaux déjà présents au Canada (Feenan & Madhany, 2021, p. 9 ; The Conference Board of Canada, 2021). De nombreuses personnes qui avaient reçu leur visa, mais qui résidaient toujours à l'extérieur du Canada n'ont pas pu entrer au pays en raison de la fermeture des frontières et des restrictions de voyage. IRCC a également « cessé temporairement de traiter les demandes [de permis d'immigration temporaire] sur une période de trois mois » (Feenan & Madhany, 2021, p. 9). À cause de ces facteurs, le nombre d'étudiants internationaux, travailleurs temporaires et résidents permanents entrant au pays a considérablement diminué, incluant en Ontario.

Programmes de résidence temporaire

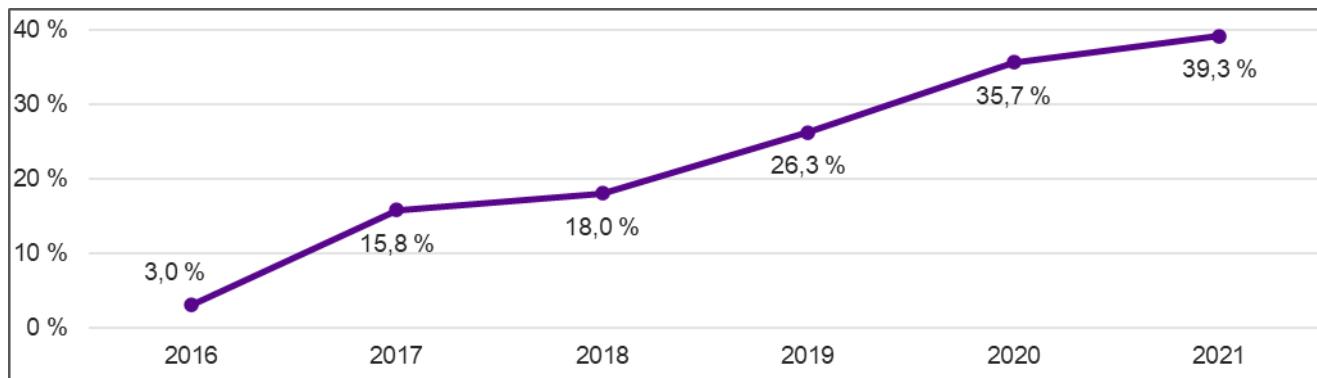
La principale catégorie d'admission des TÉT qualifiés d'expression française en Ontario est le PMI (96,3 %), comparativement à 3,7 % pour le PTÉT. Ces chiffres reflètent le fait que le PMI cible les TÉT qualifiés de façon particulière. La sous-catégorie des Intérêts canadiens (93,6 %), dont relève le volet Mobilité francophone, est la plus souvent utilisée. Depuis son lancement en juin 2016, la proportion annuelle de TÉT qualifiés d'expression française admis en Ontario à travers ce volet augmente d'année en année, passant de 3 % en 2016 à 39,3 % en 2021 (Figure 2).

Tableau 2 : Nombre et pourcentage de TÉT qualifiés d'expression française selon le statut d'obtention de la résidence permanente, la principale catégorie d'admission et certaines sous-catégories d'admission, 2012 à 2021, Ontario

Programme et sous-catégories d'admission	Ayant effectué la transition		N'ayant pas effectué la transition		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Programme de mobilité internationale	1 104	92,1 %	4 487	97,4 %	5 591	96,3 %
Intérêts canadiens	1 067	89,0 %	4 364	94,7 %	5 431	93,6 %
Accords ou ententes internationaux	37	3,1 %	123	2,7 %	160	2,7 %
Programme des travailleurs étrangers temporaires	95	7,9 %	119	2,6 %	214	3,7 %
Total	1 199	100 %	4 606	100 %	5 805	100 %

Source : IRCC, Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents, 31 décembre 2021

Figure 2 : Proportion des TÉT qualifiés d'expression française ayant obtenu leur premier permis de travail dans le cadre du volet Mobilité francophone, 2016 à 2021, Ontario



Source : IRCC, Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents, 31 décembre 2021

Les répondants à l'étude ont expliqué que le volet Mobilité francophone est effectivement avantageux puisqu'il permet d'obtenir un permis temporaire rapidement pour le demandeur principal et leur partenaire, s'il y a lieu. Cependant, quelques résidents temporaires et parties prenantes ont mentionné que les employeurs ne sont pas tous bien informés de l'existence de Mobilité francophone, n'en comprennent pas forcément les paramètres ou peuvent être intimidés par une telle démarche (voir encadrés), surtout si l'entreprise n'a pas les moyens d'embaucher une ressource-conseil en immigration. Ces commentaires ont été émis par des travailleurs qualifiés qui ont utilisé Mobilité francophone alors que le programme était relativement nouveau, mais aussi dans des cas d'utilisation

plus récente. Certaines organisations travaillent directement à appuyer les entrepreneurs dans la démarche de Mobilité francophone. Par contre, des parties prenantes ont aussi mentionné que les délais de traitement moyens (6 à 8 mois) peuvent être considérés comme longs par les employeurs qui ont des besoins pressants en main-d'œuvre. Selon ces répondants, les délais pour faire venir une personne d'Afrique ont tendance à être encore plus longs.

« Sur le papier, c'est facile. Après, pour les employeurs, ça leur fait peur de se lancer dans des démarches de permis. Je pense que c'est un manque d'informations. [...] Je pense qu'ils bloquent parce qu'ils pensent que ça va être compliqué. »

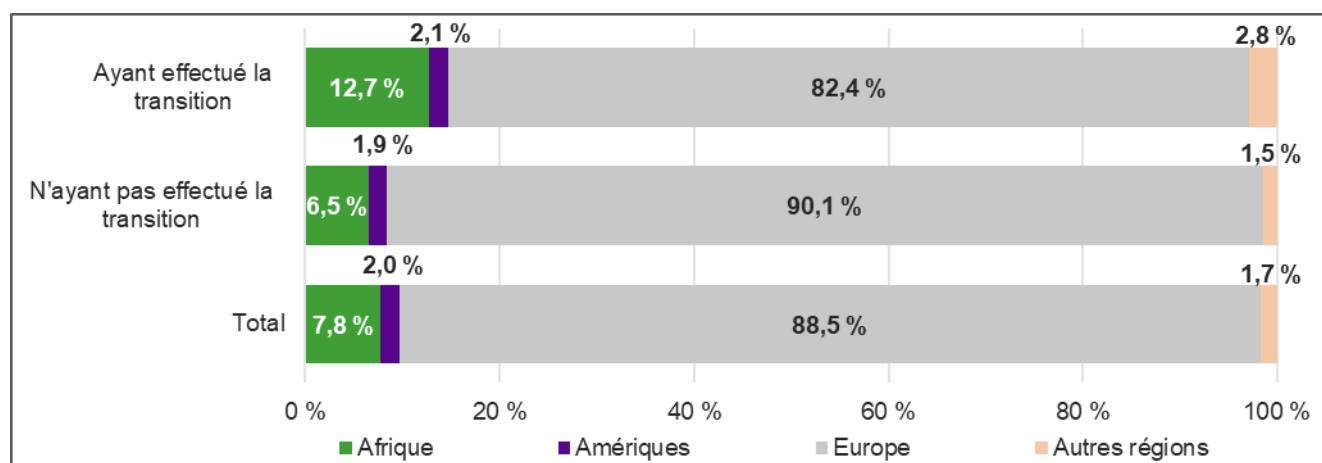
« Dans les communautés très minoritaires, c'est plus difficile de convaincre les employeurs. Ils me disent 'je n'ai pas d'employé ou de superviseur francophone', alors que l'employeur n'a pas besoin d'être francophone. » — Partie prenante

« On promeut les stratégies d'accès à la main-d'œuvre francophone. On va coacher l'employeur et le candidat, mais sans faire les demandes à leur place. » — Partie prenante

Régions et pays d'origine

L'Europe est la région d'origine de 88,5 % des TÉT qualifiés d'expression française qui ont obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021 en Ontario. Le principal pays d'origine est de loin la France (82,5 %), suivi par la Suisse (2,2 %) et la Belgique (2,2 %). La seconde région d'origine en importance est l'Afrique (7,8 %) où les principaux pays de naissance incluent le Cameroun (1,4 %), la Tunisie (1,2 %), le Maroc (1,1 %), l'Algérie (0,8 %), l'Île Maurice (0,7 %) et la Côte d'Ivoire (0,5 %).

Figure 3 : Proportion des TÉT qualifiés d'expression française ayant obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021 selon le statut d'obtention de la résidence permanente et la région de naissance, Ontario

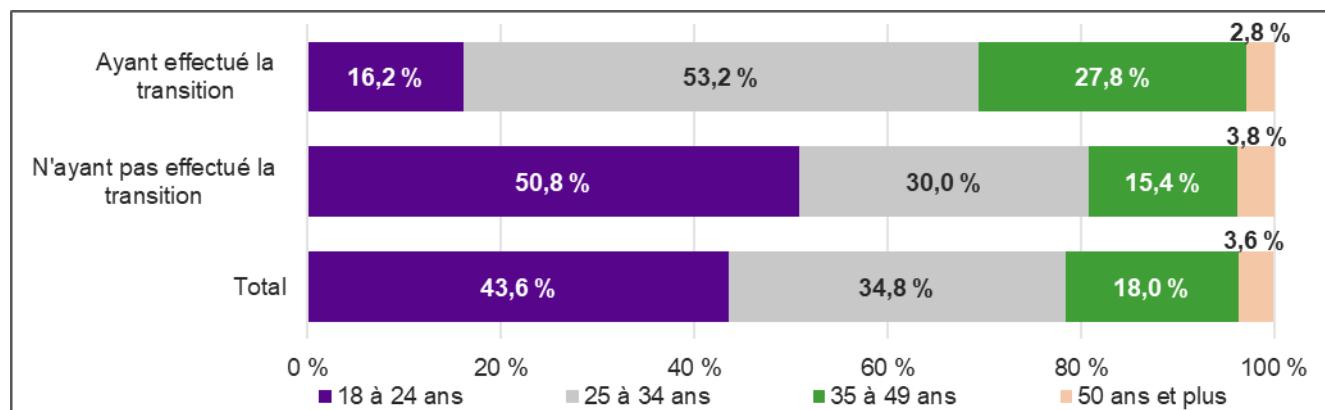


Source: IRCC, Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents, 31 décembre 2021

Genre, état matrimonial et âge

Plus d'hommes (60,3 %) que de femmes (39,7 %) d'expression française ont obtenu un permis de travail à titre de TÉT qualifiés en Ontario durant la période de 2012 à 2021. Dans l'ensemble, cette population était relativement jeune. Pour la période de 2012 à 2021, 78,3 % d'entre eux avaient moins de 35 ans au moment de l'obtention de leur premier permis de travail, dont 43,6 % entre 18 à 24 ans. La majorité des TÉT qualifiés d'expression française ayant obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021 n'étaient pas en couple (69,4 %).

Figure 4 : Proportion des TÉT qualifiés d'expression française ayant obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021 selon le statut d'obtention de la résidence permanente et le groupe d'âge (18 ans et plus), Ontario



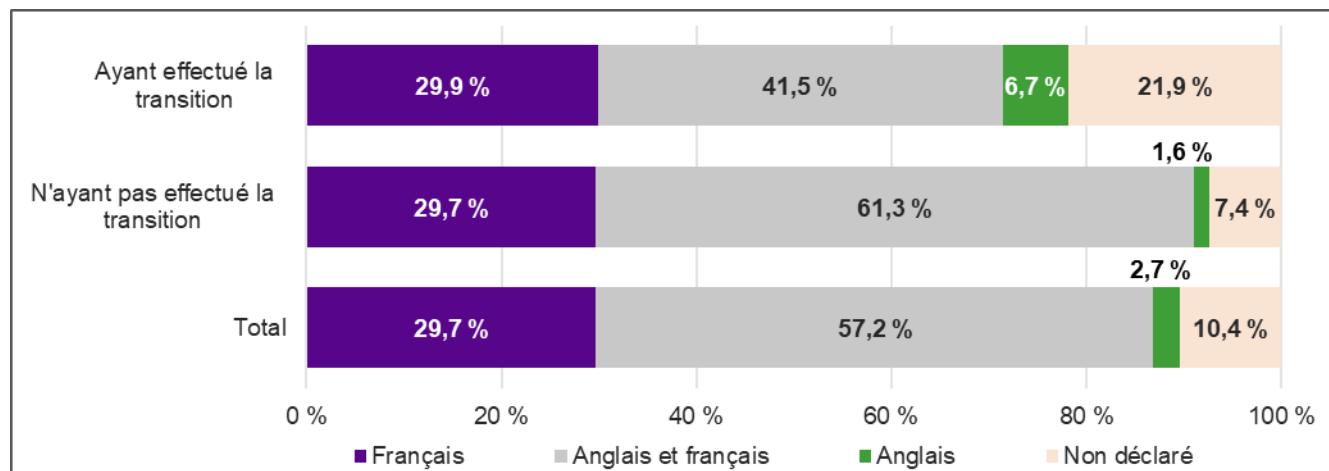
Source : IRCC, Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents, 31 décembre 2021

Niveau de compétence professionnelle et profil linguistique

La plupart des TÉT qualifiés d'expression française en Ontario détiennent des postes professionnels (56,5 %) alors que 27,5 % détiennent des postes techniques ou spécialisés et 16 % des postes de gestion.

La très grande majorité (94,5 %) des TÉT qualifiés d'expression française qui ont obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021 en Ontario ont le français comme langue maternelle. La seconde langue maternelle la plus souvent mentionnée est l'arabe (2,0 %). Concernant la connaissance autodéclarée des deux langues officielles du Canada, 57,2 % des TÉT qualifiés d'expression française qui ont obtenu leur premier permis de travail dans la période d'étude ont déclaré connaître à la fois le français et l'anglais et 29,7 % uniquement le français. Ces proportions sont similaires pour les personnes n'ayant pas transité vers la résidence permanente. Cependant, un peu plus d'un cinquième (21,9 %) des personnes ayant effectué la transition vers la résidence permanente n'ont pas précisé leur connaissance des langues officielles, ce qui rend le portrait quant à cette question moins précis pour ce groupe.

Figure 5 Proportion des TÉT qualifiés d'expression française ayant obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021 selon le statut de transition vers la résidence permanente et la connaissance autodéclarée des langues officielles, Ontario



Source : IRCC, *Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents*, 31 décembre 2021

Facteurs qui les incitent à s'installer au Canada et en Ontario

Partir pour le Canada

Les facteurs qui amènent des travailleurs qualifiés à s'installer temporairement au Canada varient considérablement, en fonction notamment du pays d'origine, de la situation socioéconomique et du niveau d'éducation.

Presque tous nos répondants (25) sont arrivés en Ontario à la faveur d'une opportunité d'emploi. Parmi les autres, quelques personnes disent avoir été motivées d'abord par un goût d'aventure ou de découverte (5) et deux personnes ont suivi un conjoint qui avait décroché un emploi au Canada. Trois personnes détenant le statut de TÉT qualifiés sont arrivées au Canada dans un tout autre contexte, à titre de demandeurs d'asile. Ces personnes, initialement venues au Canada pour des raisons familiales ou professionnelles, ont fait une demande d'asile dans le but d'échapper à des situations très difficiles à l'étranger. Suivant le rejet de leurs demandes par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, ces personnes ont déposé une demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire, puisqu'elles estiment ne pouvoir retourner dans leurs pays respectifs pour des raisons de sécurité et sont maintenant en attente d'une décision.

Dans nos entretiens comme dans la littérature, les opportunités professionnelles ressortent comme un facteur central de migration pour les TÉT qualifiés. Le développement ou l'avancement professionnel sont les principales raisons évoquées par les participants à notre étude qui sont entrés au Canada avec le visa pour jeunes professionnels ou le stage coopératif, notamment. Beaucoup de travailleurs temporaires sont motivés par le désir d'« accumuler du capital culturel et du capital de mobilité » (Désilets, 2019, p. 19), le désir d'avoir une vie professionnelle épanouissante ou de trouver un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. La migration n'est pas forcément motivée par le désir de gagner plus d'argent. Ainsi, certains de nos répondants ont confirmé qu'ils auraient pu gagner plus ailleurs ou dans leur pays d'origine, mais préféraient tout de même choisir une opportunité au Canada.

La littérature et les entretiens soulignent également que des facteurs non liés à l'emploi, à l'expérience professionnelle ou aux considérations financières jouent aussi un rôle important pour les personnes qui décident de s'installer temporairement à l'étranger. Parmi les personnes interviewées dans le cadre de l'étude sur l'Ontario, les raisons de venir au Canada reflètent ces résultats et combinent la recherche d'opportunités professionnelles et d'opportunités économiques avec des considérations plus personnelles comme l'attrait pour le milieu de vie ou les valeurs, attitudes et mentalités (perçues) du Canada. D'autres facteurs incluent l'attrait pour un certain mode ou niveau de vie, l'envie de vivre une nouvelle expérience, ou une relation amoureuse avec une personne au Canada, par exemple (Harvey et Beaverstock, 2017; Nakache et Dixon-Perera, 2016; Patzelt, 2021).

Identification d'opportunités professionnelles

Parmi les personnes motivées principalement par des raisons professionnelles (25), 14 avaient déjà vécu à l'étranger et avaient déjà une expérience de séjour prolongé ou de travail temporaire à l'international. Par exemple, quelques personnes ont mentionné être venues s'installer en Ontario après s'être vu refuser un renouvellement de permis temporaire aux États-Unis.

La plupart des répondants arrivés pour des motifs professionnels (19) ont décroché un poste au Canada avant leur arrivée, soit à travers leur réseau professionnel immédiat (par ex. : via des collègues, un réseau en recherche universitaire ou un programme de stage étudiant) ou à travers une opportunité présentée directement par leur employeur (par ex. : un transfert dans une branche ontarienne au sein d'une même entreprise ou d'une filiale). Dix personnes ont plutôt identifié leur poste au Canada en faisant des recherches autonomes élargies (4) ou en ligne (6). Quatre de ces personnes ont rapporté avoir décroché un poste après avoir visité un forum Destination Canada.

Enfin, six personnes ont eu à trouver un emploi seulement après leur arrivée au Canada, dont les personnes accompagnant un conjoint, les demandeurs d'asile et une personne arrivée initialement pour des études. Ces personnes ont procédé à une recherche d'emploi autonome, ont répondu à des affichages ou ont identifié des opportunités par le bouche-à-oreille.

Choix de la région de destination

La plupart de nos répondants sont arrivés au Canada pour des raisons professionnelles et c'est le poste obtenu qui a déterminé leur lieu d'établissement. Parmi les personnes qui ont eu à faire un choix entre différentes destinations, plusieurs ont affirmé avoir été attirés par le Canada en général sans considération spécifique pour la province, alors que d'autres ont choisi l'Ontario pour des raisons plus précises (par ex. : pour aller vivre à Toronto spécifiquement ou en Ontario étant donné sa proximité avec l'Europe comparativement aux provinces de l'Ouest).

Peu de gens ont indiqué que la présence d'une communauté linguistique francophone avait été un facteur décisionnel de premier plan pour eux. Certaines personnes ignoraient totalement la présence d'une communauté francophone en Ontario ou en avaient conscience sans que cela pèse lourd dans leur réflexion. Pour quelques personnes, la présence du français était effectivement un élément attractif parmi d'autres en ce qui concerne, par exemple, l'éducation en français pour les enfants, l'accès à certains services en français ou la présence de la francophonie sur le plan socioculturel. Chez les personnes basées à Ottawa, certaines apprécient particulièrement la ville pour sa proximité avec un milieu majoritaire francophone (Gatineau) alors que d'autres ont dit avoir opté pour l'Ontario plutôt que le Québec spécifiquement pour être dans un environnement anglophone ou pour vivre quelque chose de différent.

« Quand on est arrivé, les enfants ont été en crèche anglophone. À une des crèches, j'ai rencontré une maman francophone qui m'a parlé des écoles francophones. Je ne savais pas qu'il y avait des écoles francophones. Et c'est après que les enfants aient commencé l'école que j'ai vu qu'il y avait des organismes autour. »

À travers différents mécanismes informels (bouche-à-oreille, coïncidences, recherches personnelles), quelques personnes sont entrées en contact avec la communauté francophone à travers, notamment, Toronto-Accueil, le Centre Francophone de Toronto, la Société économique de l'Ontario, les services d'établissement du Nord-Est, des chambres de commerce, des ambassades ou l'Alliance française. Ces répondants se sont tournés vers ces ressources principalement après l'arrivée, que ce soit pour s'informer en matière d'immigration et d'établissement ou simplement pour rencontrer d'autres francophones.

Parcours d'établissement

Démarches et défis lors de leur établissement en Ontario

La plupart des personnes arrivées à la faveur d'une opportunité d'emploi ont rapporté une expérience positive d'établissement dans l'ensemble. Ces personnes avaient reçu le soutien de leur employeur, avaient des expériences de migration antérieures et/ou des ressources accessibles à travers leur réseau. Les expériences varient davantage pour les personnes arrivées dans une optique de découverte ou sans emploi préétabli. À leur arrivée, certains ont également eu une expérience positive, mais la plupart ont eu à relever des défis liés par exemple à leur maîtrise de l'anglais, à l'accès au logement ou aux démarches administratives. Ces personnes ont plus souvent eu à faire des démarches seules, sans appui formel. Les personnes arrivées à titre de demandeurs d'asile ont connu les situations les plus difficiles.

« On n'a pas toute l'histoire de crédit [...] ça c'est plus stressant. Avoir vécu ailleurs nous pénalise financièrement [...]. C'est le serpent qui se mord la queue : on ne veut pas nous donner accès à une carte [de crédit] parce qu'on n'a pas d'historique, mais il faut la carte pour l'historique. »

Dimension linguistique. Du côté linguistique, la majorité des personnes interrogées avaient un niveau d'anglais avancé (26) ou intermédiaire (9). Quelques répondants ont spécifié que leur niveau d'anglais à l'arrivée était faible et pour certains, notamment les personnes en attente d'une demande de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire, cela demeure un enjeu. Pour quelques personnes, l'anglais a plutôt représenté une barrière au moment de changer d'emploi (par ex. : après l'obtention de la résidence permanente). Un seul répondant a indiqué avoir suivi une formation linguistique prédépart. Ceux qui ont amélioré leur anglais l'ont fait après leur arrivée au Canada, surtout de manière autodidacte. Un répondant a cependant expliqué que l'obtention de la résidence permanente a permis à sa conjointe de suivre des cours d'anglais gratuits alors qu'elle avait à débourser des coûts importants pour cette formation pendant la période du permis temporaire. Un autre répondant qui venait d'obtenir la résidence permanente a aussi mentionné son intérêt pour les cours d'anglais gratuits auxquels il pouvait désormais avoir accès.

Défis d'établissement les plus fréquents. La question du logement est une préoccupation récurrente, soulevée notamment par les parties prenantes et les personnes basées à Toronto, Ottawa ou dans le Nord de la province. Il était question non seulement des coûts, mais aussi de l'accès au logement en contexte de pénurie ou de l'hésitation de certains propriétaires à louer à des résidents temporaires. Du côté financier, plusieurs personnes ont mentionné des défis, notamment l'accès au crédit pour les résidents temporaires (voir encadré). À quelques reprises, les répondants ont mentionné des défis par rapport à l'accès aux soins de santé, à l'assurance maladie et aux services de garde.

Seulement quelques personnes ont décrit explicitement un manque de services en français dans leur milieu. Dans la majorité des cas, les répondants étaient à l'aise de fonctionner en anglais ou avaient reçu les services désirés en français. Cela dit, quelques personnes ont constaté un manque ou une moindre qualité des services en français dans leur région (voir encadré). Ces commentaires touchaient par exemple le manque d'écoles francophones, l'absence d'employés francophones dans les réseaux de transport en commun ou la difficulté à trouver un médecin francophone.

« Je ne m'attendais pas à ce que ce soit si flagrant, la différence pour les francophones : le nombre de services offerts, la qualité des services qui sont moins bons. On se rend bien compte qu'il y a du progrès à faire. »

« Par défaut, on ne fait rien en français ici à Toronto [...] parce que sinon ça peut être plus long ».

Ces défis d'établissement n'ont pas empêché nos répondants de s'installer en Ontario et d'y rester. Ils n'ont pas non plus joué un rôle critique dans leur décision d'obtenir ou non la résidence permanente. Par contre, ces enjeux ont un impact sur l'expérience des résidents temporaires, leurs projets à court ou moyen terme et sur leur santé mentale. Près de la moitié des répondants ont confirmé avoir fait leurs démarches d'établissement de façon autonome ou avec un soutien amplement suffisant, mais l'autre moitié aurait aimé recevoir des conseils supplémentaires dès leur arrivée au pays. Les personnes interviewées auraient notamment apprécié un guide officiel et complet sur les aspects clés de l'établissement ainsi qu'une liste des ressources d'aide disponibles dans leur région.

Construction d'un réseau social

Pour beaucoup de nos répondants, une bonne intégration sociale du demandeur principal et/ou de sa famille, le cas échéant, a joué un rôle dans leur désir ou leur décision de déposer une demande de résidence permanente.

Les répondants ont développé leur réseau social de différentes manières. Fréquemment, des contacts initiaux se sont faits à travers l'emploi, le milieu professionnel ou les études. Autrement, les réseaux sociaux se sont formés dans les loisirs ou le sport, à l'église, à travers l'engagement bénévole, dans leur voisinage/colocation ou à partir d'un réseau de connaissances au Canada. La facilité à développer le réseau a dépendu du profil des gens (par ex. : s'ils étaient habitués ou non à se relocaliser dans un nouveau milieu). Les expériences ont aussi varié d'une ville et région à l'autre. Par exemple, une répondante qui a maintenant déménagé à Montréal trouve que la vie sociale est plus dynamique dans cette ville francophone où les activités sont plus nombreuses et le transport en commun meilleur qu'à Ottawa.

Sur le plan linguistique, la majorité des répondants ont indiqué faire partie d'un réseau social principalement francophone (18) ou d'un réseau mixte sur le plan linguistique (10). Plusieurs personnes ont mentionné être entrées en contact avec d'autres francophones à travers la scolarité de leurs enfants. Un petit nombre de répondants ont indiqué être impliqués dans des organisations ou des activités franco-ontariennes. Parmi les personnes côtoyant principalement des personnes anglophones, quelques-uns le font sciemment pour améliorer leur anglais et élargir davantage leur réseau. La plupart des répondants ont mentionné être surtout en contact avec d'autres personnes immigrantes et expatriées, indiquant qu'il avait été difficile de tisser des liens étroits avec des personnes nées au Canada.

« On a une très bonne petite communauté de Français à Toronto. On a une association qui s'appelle Toronto-Accueil qui fédère un petit peu les gens et en fait, c'était un gros plus, surtout pour mon épouse qui ne travaillait pas. Donc ça permet de faire connaissance rapidement. Ce n'est pas facile d'intégrer un réseau d'amis canadiens ou de rentrer dans les familles canadiennes. »

Plusieurs personnes arrivées en contexte de pandémie ont décrit avoir vécu de l'isolement pendant cette période à cause des restrictions sanitaires. Quelques autres répondants ont vécu de l'isolement en dehors des circonstances particulières de la pandémie, notamment pendant des périodes où elles étaient séparées de leur famille ou avaient un emploi très prenant.

Traitements différenciés. La majorité des personnes interviewées n'ont pas senti avoir été traitées différemment au travail ou dans leur quotidien à cause de leur statut temporaire, leur langue ou leurs origines. Cela dit, neuf personnes, dont des membres de minorités visibles et les demandeurs d'asile, ont rapporté des instances de traitement différent ou de racisme à leur endroit (voir encadré). Par ailleurs, pour certaines personnes, les différences administratives basées sur le statut temporaire ou permanent ont été perçues comme discriminatoires.

« On le vit au quotidien. Je me sens souvent méprisée par d'autres personnes qui ne savent pas qu'ils sont en train d'être racistes. Les gens te regardent de haut. Même dans le bus, je le sens souvent. Heureusement qu'on est forts de caractère — la situation nous amène à être forts pour vivre. »

Appui à l'établissement

En somme, la plupart de nos répondants ont eu une expérience d'établissement positive. Pour la majorité, s'établir au Canada avec succès a contribué à ou confirmé leur décision d'y demeurer à long terme. Même pour ceux et celles qui ont vécu une expérience plus négative dans les premiers temps, la phase d'établissement ne les a pas découragés de rester et d'éventuellement obtenir la résidence permanente. Par contre, plusieurs répondants ont mentionné des suggestions pour faciliter les démarches pendant cette phase de leur séjour, dont l'accès à de l'information ou du soutien supplémentaires.

La plupart des travailleurs temporaires interrogés (16) avaient fait leurs démarches d'établissement de manière autonome, ou avec un soutien informel d'amis, collègues et autres connaissances. Dix personnes ont mentionné avoir reçu de l'aide de leur employeur pour s'établir, de différentes manières. Dans certains cas, les employeurs ont offert un appui particulier avec un aspect de la démarche (par ex. : logement temporaire, arrangements pour le transport), mais pour certains, le soutien était très complet. Certains employeurs jouent un rôle important dans les démarches d'établissement et fournissent les ressources-conseils en immigration.

« Mon employeur a payé une agence spécialisée. Ils m'ont aidé à trouver un appartement et à faire les papiers. »

Pratiquement aucun répondant n'a cherché à recevoir des services formels d'établissement au Canada, souvent parce qu'ils n'en ressentaient pas le besoin. Cela dit, les TÉT ne sont typiquement pas admissibles aux services de soutien en établissement offerts par les organismes de première ligne en immigration. En revanche, les personnes arrivées dans le contexte d'une demande d'asile ont fait face à des défis importants et se sont tournées vers des organismes communautaires et des églises pour recevoir de l'aide immédiate (par ex. : pour se loger d'urgence, être mis en relation avec un avocat, accéder à des services). Les quelques personnes (5) qui ont décrit avoir reçu du soutien auprès d'organisations francophones tout de suite après leur arrivée ont mentionné Toronto-Accueil, le Centre Francophone de Toronto, le Centre catholique pour immigrants, les services d'établissement du Nord-Est, la Société de développement économique de l'Ontario (soutien prédépart) et des centres

communautaires francophones de quartiers pour en savoir plus entre autres sur les systèmes scolaires et autres démarches administratives. Par contre, d'autres répondants ont expliqué qu'ils n'étaient simplement pas au courant de l'existence de ces ressources à leur arrivée (voir encadré).

« Il n'y a pas de moyen d'identifier la communauté francophone quand on arrive. Si on applique à Mobilité francophone, on est forcément francophone, ça pourrait être une occasion d'informer les personnes qu'il y a une communauté francophone. [...] Comme j'avais des amis (français), je me suis appuyée sur eux, sinon j'aurais peut-être plus cherché des services. »

Intégration en emploi

Recherche d'emploi

Comme mentionné plus haut, la grande majorité des répondants avaient déjà un poste à leur arrivée au Canada (29). La plupart des personnes qui ont eu à décrocher un premier emploi après leur arrivée n'ont pas vécu de difficultés majeures, mais ont eu plus de difficulté à trouver un poste à la hauteur de leurs compétences. Par exemple, une personne avec un permis de travail ouvert, qui accompagnait un conjoint, a raconté avoir eu du mal à trouver son premier emploi au Canada, faute d'expérience canadienne. Il a fallu du temps à cette personne pour décrocher un emploi à la hauteur de ses compétences. Par ailleurs, certaines personnes qui n'avaient pas eu de problème à identifier une opportunité d'emploi temporaire au Canada ont tout de même eu des problèmes au moment de changer d'emploi avant ou après l'obtention de la résidence permanente. Décrocher un nouveau poste a été plus long que ce soit à cause de leur niveau d'anglais (voir encadrés), à cause de leur statut de résident temporaire ou pour des questions de compétences spécifiques à la province. Nous explorons ces enjeux plus en détail ci-dessous, mais rappelons ici que les opportunités d'emploi et l'intégration professionnelle constituent des facteurs de rétention très importants pour les TÉT qualifiés.

La langue au travail

« J'ai beaucoup manqué d'opportunités de travail à cause de [la langue anglaise]. Mon CV me permettait d'avoir une entrevue, mais avec la langue ils ne pouvaient pas m'engager. »

« J'ai pu prendre le temps d'apprendre l'anglais pendant le permis temporaire et il m'a fallu un peu de pratique pour les entretiens d'embauche après avoir obtenu la résidence permanente. Je m'en tire maintenant beaucoup mieux et j'ai de meilleurs taux de réponse quand j'applique pour un job, mais c'était une petite barrière. »

D'un point de vue linguistique, moins de la moitié des résidents temporaires interrogés travaillaient dans un milieu principalement francophone (3) ou bilingue (7). Parmi ces personnes, la plupart considèrent que leur maîtrise du français était essentielle ou un atout important, par exemple, en raison du besoin en main-d'œuvre dans les écoles francophones ontariennes. Des 16 personnes qui travaillaient dans des milieux plutôt anglophones, 5 ont décrit avoir vécu des difficultés dans les premiers temps dans leurs échanges en anglais avec des collègues ou des clients.

Conditions de travail et enjeux associés au permis temporaire fermé

La majorité des répondants (23) ont rapporté que leurs conditions de travail étaient bonnes et telles qu'attendues. Certaines personnes ont relevé que le salaire, les horaires et la mentalité au travail étaient différents de leurs emplois précédents à l'étranger, mais, dans la plupart des cas, ces différences étaient acceptables, voire avantageuses, tel qu'avoir un horaire moins chargé.

Quelques personnes (5) ont rapporté que leur situation était généralement positive, mais que les conditions de travail ou les possibilités d'avancement professionnelles n'étaient pas tout à fait à la hauteur de leurs attentes ou de leurs ambitions.

« Le salaire de la première année était très bas et mon employeur ne m'avait pas expliqué que les impôts et une partie de l'assurance étaient prélevés à la source. Je me suis retrouvée à quitter une situation meilleure aux États-Unis et je n'avais pas le droit de trouver un autre travail ou de faire des cours particuliers — ça a fait un stress sur ma famille. »

À l'autre extrémité du spectre, six répondants ont vécu des enjeux assez sérieux. Trois personnes ont été confrontées à des conditions ou un milieu de travail qui ne leur convenaient pas du tout (par ex. : des conflits et tensions au travail, salaires bas, des horaires de travail très lourds et des conditions inéquitables pour les travailleurs temporaires). Ces personnes ont expliqué avoir été confinées à l'emploi occupé à cause de leur permis fermé. Des représentants d'organismes en immigration ont expliqué qu'il est difficile pour les résidents temporaires, même qualifiés, de confier leurs problèmes, par crainte de représailles ou de conséquences négatives sur leur parcours d'immigration. Ces enjeux ne sont révélés qu'après l'obtention de la résidence permanente. Par ailleurs, même les répondants qui n'ont pas vécu d'enjeux graves relevaient les contraintes qui se rattachent au permis temporaire par rapport à la précarité du statut et à l'impossibilité de voyager dans certaines circonstances (par ex. : dans l'attente d'un renouvellement), d'étudier ou de cumuler plusieurs emplois (voir encadrés). Dans bien des cas, ces enjeux liés à la nature du permis temporaire ont amené les répondants à vouloir obtenir la résidence permanente le plus rapidement possible.

« Moi j'aimerais pouvoir occuper plusieurs postes, mais je ne peux pas avec un permis fermé. Je suis jeune, j'aurais l'énergie pour combler plusieurs postes ou aider. Ça me donnerait du financement de plus et ça serait aussi bénéfique pour un autre employeur, pour tout le monde. Mais je n'ai pas le droit avec le permis fermé. »

Correspondance avec les acquis et les compétences

À peu près la moitié (16) des répondants ont confirmé que l'emploi occupé comme TÉT était à la hauteur de leur expérience et de leurs compétences. Par exemple, pour les personnes ayant effectué un transfert interne au sein d'une même compagnie, leurs responsabilités n'ont pas beaucoup changé. Par contre, quatre répondants qui n'ont pas connu d'enjeu personnellement ont rapporté des problèmes vécus par d'autres personnes (conjoint, connaissances) en matière de reconnaissance des acquis.

« On a mis l'école [en Europe] en contact avec ICES [après le refus d'équivalence]. Ils ont décrété la décision irréversible. Le pire c'est qu'on sait que chez d'autres organismes d'accréditation, le diplôme est reconnu. »

Parmi l'autre moitié des personnes interrogées, 11 ont mentionné que leur emploi, ou du moins leur premier emploi temporaire au Canada, ne correspondait pas ou pas tout à fait à leur domaine ou niveau d'expertise. Comme mentionné précédemment, les TÉT ou les membres de leur famille qui ont eu à trouver un emploi une fois au Canada ont éprouvé plus de difficulté à trouver un poste à la hauteur de leurs compétences, surtout faute d'expérience canadienne. D'autres personnes n'ont pas connu d'enjeu tout de suite, mais ont fait face ou anticipent devoir faire face à des enjeux de reconnaissances des acquis pour progresser dans leur emploi ou pour changer de poste. Par exemple, une personne a décrit que son diplôme d'ingénierie serait pleinement reconnu au Québec en vertu d'une entente internationale, mais ne l'est pas en Ontario. Par ailleurs, une personne a mentionné avoir été très surprise de se voir refuser une équivalence de diplôme au moment d'appliquer pour la résidence permanente (voir encadré).

« J'ai eu quelques difficultés à mon emploi l'année dernière et j'ai voulu chercher ailleurs et c'est là que j'ai réalisé qu'il faut la certification ontarienne. [...] Le visa temporaire fermé empêche de suivre de la formation, donc quoiqu'il arrive je serai coincée. »

« Avant d'arriver ici, j'avais une maitrise en droit. Ici, je me suis renseignée, mais je devrais retourner à l'université et le coût est cher et je ne peux pas parce que je n'ai pas la résidence. »

Les trois personnes en attente d'une réponse pour des demandes de résidence permanente pour considérations d'ordre humanitaire se trouvaient dans une catégorie à part en matière de situation d'emploi. Ces personnes avaient trouvé un emploi elles-mêmes après leur arrivée au Canada et occupaient des postes très faiblement rémunérés. Elles décrivent leurs conditions de travail comme convenables, mais aimeraient toutes pouvoir poursuivre des études et décrocher un poste dans leur domaine ou avec de bien meilleures conditions (voir encadrés).

« Ma directrice m'a offert un poste comme éducatrice, mais je ne pouvais pas me former parce que j'aurais dû payer comme une étudiante internationale — j'ai payé trois cours et j'ai dû arrêter. Je dois attendre d'avoir la résidence permanente pour reprendre. »

Transition vers la résidence permanente

Comme le décrivent Hou et al., (2020), l'essor du nombre de TÉT qualifiés faisant la transition vers la résidence permanente est notamment lié à l'introduction du Programme des candidats des provinces qui cible des personnes avec une expérience locale et de la catégorie de l'expérience canadienne qui ont « stimulé une expansion rapide de la sélection des immigrants en deux étapes » (Hou et al. 2020, p.2). La littérature et nos entretiens rappellent toutefois que plusieurs TÉT ont tout de même à renouveler leur permis de travail temporaire, à changer de catégorie de permis de travail temporaire, à obtenir un visa autre ou à retourner au pays d'origine pour quelques mois (Coderre et Nakache, 2021; Patzelt, 2021) avant d'entreprendre la démarche de résidence permanente. Si certains TÉT qualifiés d'expression française effectuent la transition vers la résidence permanente rapidement et avec facilité, d'autres conservent leur statut temporaire pendant de nombreuses années et doivent renouveler leur permis au moins une fois avant d'obtenir leur résidence permanente. Ça a été le cas pour 17 des 35 personnes interrogées dans le cadre de cette étude. Parmi les personnes qui ne sont plus des TÉT qualifiés (22), la moitié ont eu à renouveler leur permis temporaire au moins une fois tandis que l'autre moitié n'a pas eu à faire une telle démarche (certains sont repartis après un séjour court et d'autres ont obtenu rapidement la résidence permanente). Quelques répondants ne pouvaient d'ailleurs pas bien s'expliquer les différences de durée entre leurs permis temporaires, évoquant qu'ils avaient dû effectuer des renouvellements à intervalle plutôt aléatoire (par ex. : après un permis initial de trois ans, puis des permis subséquents de deux ou un an). Les trois personnes en attente de réponse pour leur application de résidence permanente en vertu de considérations d'ordre humanitaire devaient renouveler leur permis de travail tous les ans et sont au Canada depuis plusieurs années.

« J'ai choisi Entrée express, car c'était plus rapide. Je ne voulais pas me retrouver dans une situation où cela prendrait deux ans. S'il n'y avait pas eu de voie express pour la résidence permanente, je ne l'aurais peut-être pas fait. »

Avantage du français. Dans les dernières années, le Canada a cherché à faciliter la transition des TÉT qualifiés vers la résidence permanente pour les personnes qui parlent français. Depuis 2017, le gouvernement fédéral accorde des points supplémentaires pour la bonne connaissance du français dans le cadre du système Entrée express. Ce système mise sur le capital humain (éducation, connaissance des langues officielles, âge, etc.) et sur la possibilité de contribuer à l'économie canadienne suivant l'obtention d'une offre d'emploi au Canada. Parmi nos répondants détenant la résidence permanente ou en train de faire les démarches pour l'obtenir, la grande majorité ont misé sur Entrée express (par le biais de la catégorie de l'expérience canadienne), parce qu'on leur avait dit que ce serait plus rapide ou parce que cette voie leur semblait plus facile ou avantageuse, notamment en regard de leur pointage.

Le Programme des candidats des provinces s'avère également une voie d'accès potentiellement prisée par les personnes qui parlent français. Un examen [des accords fédéraux-provinciaux/territoriaux en matière d'immigration](#) montre qu'ils contiennent tous des clauses visant à augmenter l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes (Deschênes-Thériault, Forest et Benhamadi, 2022). Cependant, en 2019, l'Ontario a été la seule province à atteindre ses objectifs en matière d'admissions de résidents permanents francophones dans le cadre du Programme des candidats des provinces. L'Ontario a d'ailleurs créé un volet spécifique pour les travailleurs qualifiés qui parlent les deux langues officielles (Deschênes-Thériault, Forest et Benhamadi, 2022). Il s'agit d'une voie vers la résidence permanente pour les TÉT qualifiés d'expression française spécifique à l'Ontario.

« Je ne satisfaisais pas les critères pour l'Entrée express : j'étais trop vieux et mon niveau d'éducation était trop bas. Sur les conseils de mon avocate, je me suis fait parrainer par mon employeur dans le cadre du programme de la province de l'Ontario. »

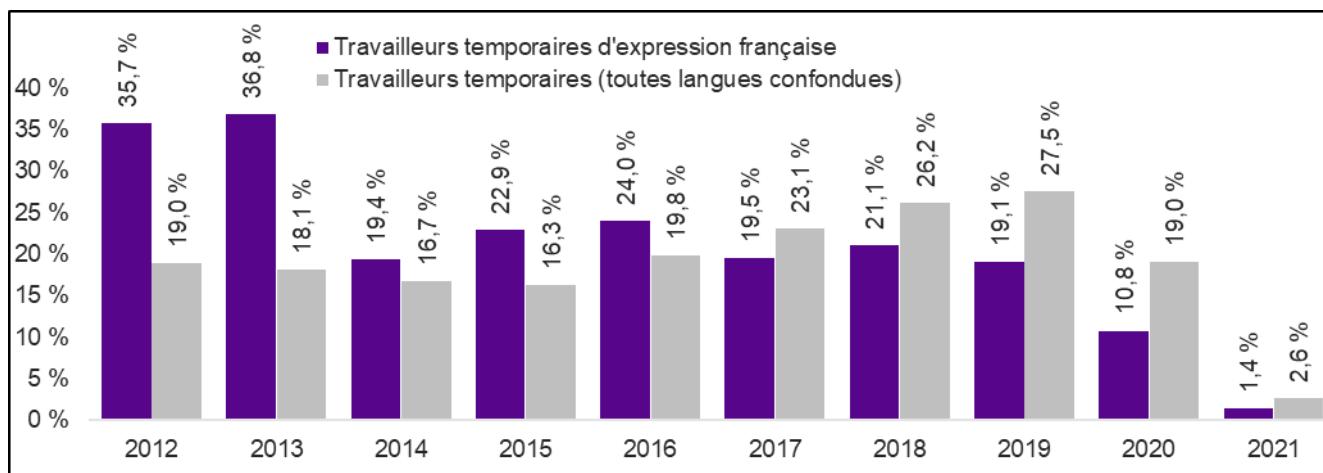
Quelques parties prenantes ont mentionné le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord comme une autre voie de transition possible pour la population à l'étude. Ce programme, déployé en Ontario et dans les provinces de l'Ouest et qui s'appuie sur le succès du Programme d'immigration au Canada atlantique, a été élargi et bonifié à l'été 2022 (IRCC, s. d.). Le programme propose une voie d'accès à la résidence permanente pour les TÉT qualifiés souhaitant vivre et travailler dans l'une des collectivités participantes et soutient les partenaires communautaires qui appuient les candidats et les employeurs. Les parties prenantes qui ont mentionné le programme l'ont décrit comme une bonne avancée. Par contre, une partie prenante a fait remarquer que ce programme ne comporte pas de composante spécifique sur l'immigration francophone.

Caractéristiques des TÉT qualifiés d'expression française ayant effectué la transition vers la résidence permanente

Dans l'ensemble, 1 199 TÉT qualifiés d'expression française ayant obtenu leur premier permis de travail durant la période de 2012 à 2021 ont effectué une transition vers la résidence permanente, soit 20,7 % d'entre eux. Cette proportion est similaire à celle des personnes qui ont effectué la transition vers la résidence permanente parmi tous les TÉT qualifiés en Ontario durant la période (19,4 %).

De 2012 à 2016, on constate que les personnes d'expression française étaient plus susceptibles d'effectuer la transition vers la résidence permanente que l'ensemble des TÉT qualifiés, toutes proportions gardées. À partir de 2017, cette tendance semble s'être inversée et les personnes d'expression française ont, en proportion, moins tendance à effectuer la transition vers la résidence permanente en comparaison à l'ensemble des TÉT qualifiés.

Figure 6 : Proportion des TÉT qualifiés d'expression française ayant effectué la transition vers la résidence permanente selon l'année d'obtention du premier permis de travail, 2012 à 2021, Ontario



Source : IRCC, Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents, 31 décembre 2021

Un examen des totaux selon le sexe montre qu'en moyenne les hommes d'expression française ayant obtenu un permis de travail à titre de TÉT qualifiés entre 2012 et 2021 étaient légèrement plus susceptibles (22,3 %) d'effectuer la transition vers la résidence permanente que les femmes (18,2 %). Les personnes qui ont effectué une transition vers la résidence permanente sont aussi en moyenne un peu plus âgées que celles qui ne l'ont pas fait. Les TÉT qualifiés d'expression française ayant effectué la transition vers la résidence permanente étaient plus nombreux en proportion à occuper un emploi en gestion (27 %) que ceux qui ne l'ont pas fait (13,1 %), et moins des postes techniques et spécialisés (23,1 % versus 28,7 %).

Une étude récente portant sur les travailleurs temporaires montre que l'âge, le sexe, la durée du statut temporaire, le nombre de permis et les compétences personnelles s'avèrent de bons prédicteurs de la transition vers la résidence permanente (Haan et al., 2021). Cependant, cette étude concerne tous les travailleurs temporaires et pas seulement les travailleurs qualifiés. Plus précisément, l'étude a révélé que la transition vers la résidence permanente est plus probable chez les jeunes travailleurs temporaires que chez les plus âgés, que les femmes sont un peu plus susceptibles de passer à la résidence temporaire que les hommes et que ceux qui sont restés au Canada pendant environ quatre à cinq ans sont les plus susceptibles de passer à la résidence permanente, contrairement à ceux qui sont restés au Canada pendant des périodes plus courtes ou plus longues (Haan et al., 2021). En ce qui concerne le nombre de permis de travail, les personnes qui ont détenu trois ou quatre permis de travail sont les plus susceptibles de passer à la résidence permanente, par rapport à celles qui ont moins ou plus de permis (Haan et al., 2021). Encore une fois, tous ces résultats concernent l'ensemble des travailleurs temporaires. Nos données quantitatives indiquent que les résultats d'une même étude concernant les TÉT qualifiés seulement pourraient être différents. Les résultats relatifs aux catégories des niveaux de compétence montrent que les travailleurs temporaires les plus qualifiés sont un peu plus susceptibles que les moins qualifiés de passer à la résidence permanente (Haan et al., 2021).

Catégories d'admission des TÉT qualifiés d'expression française ayant effectué la transition vers la résidence permanente

La grande majorité des personnes ayant effectué une transition vers la résidence permanente a été admise dans la catégorie de l'immigration économique (88,5 %). Cette proportion est encore plus élevée pour les cohortes les plus récentes (93 %) de 2017 à 2021. Les programmes économiques fédéraux gérés dans le cadre d'Entrée express sont les plus utilisés par les TÉT qualifiés qui ont fait la transition vers la résidence permanente. Ils représentent 82,6 % des admissions à la résidence permanente pour la population à l'étude comparativement à 4,3 % pour le Programme des candidats des provinces. Les programmes fédéraux incluent la catégorie de l'expérience canadienne (62,2 %), la catégorie des travailleurs qualifiés (19,2 %) et celle des travailleurs de métiers spécialisés (1,2 %). Le fait que la catégorie de l'expérience canadienne soit la sous-catégorie d'admission la fréquente pour les personnes qui ont fait la transition vers la résidente permanente n'est pas surprenant puisque cette catégorie est réservée aux personnes qui ont acquis au moins 12 mois d'expérience de travail qualifié au Canada.

Tableau 3 : Nombre et pourcentage de TÉT qualifiés d'expression française ayant obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021 selon la catégorie d'admission à la résidence permanente et certaines sous-catégories d'admission, Ontario

Catégorie et certaines sous-catégories d'admission	TÉT qualifiés ayant effectué la transition	
	Nombre	Pourcentage
Immigration économique	1 061	88,5 %
Catégorie de l'expérience canadienne	746	62,2 %
Catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral)	230	19,2 %
Catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	14	1,2 %
Programme des candidats des provinces	52	4,3 %
Autres programmes (catégorie économique)	19	1,6 %
Regroupement familial	134	11,2 %
Réfugiés ou autres	-	-
Total	1 199	100 %

Source : IRCC, *Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents, 31 décembre 2021*

« Je n'étais pas très au courant et sinon je l'aurais fait tout de suite en fait [...]. Je pensais que c'était beaucoup plus compliqué d'avoir la résidence permanente. »

Pour décider du programme d'accès à la résidence permanente qu'ils allaient choisir, nos répondants ont surtout effectué leurs propres recherches, reçu des conseils de connaissances ou de leur employeur ou ont choisi de faire appel à des ressources spécialisées (avocats et consultants réglementés). Plusieurs personnes ont mentionné avoir eu de la difficulté à comprendre les distinctions entre les différents programmes et à choisir le plus approprié pour eux. En général, les répondants auraient voulu recevoir plus tôt une information claire sur les différentes voies d'immigration à partir d'un séjour temporaire. Quelques répondants étaient d'avis qu'une priorité ou un processus davantage simplifié devrait s'appliquer pour les travailleurs temporaires déjà établis au Canada. Les représentants d'organismes francophones en immigration ont mentionné être beaucoup sollicités pour offrir des conseils en immigration. Un des organismes consultés a opté d'investir pour qu'un membre de son personnel devienne un conseiller réglementé en 2020.

« Ce serait bien si IRCC pouvait développer un package [...] pour naviguer les processus d'immigration en particulier. Des explications plus claires pour ça — comment faire avec tel statut, quand renouveler, quelle voie pour continuer [vers la résidence permanente]. »

Raisons d'opter pour la résidence permanente

« Notre fils, il a passé plus de temps au Canada que dans son pays d'origine. [...]. On aime notre vie. On était locataire d'un petit appartement [en France] et maintenant nous sommes propriétaires d'une maison en banlieue d'Ottawa. On a une qualité de vie que l'on n'avait pas dans notre vie précédente. »

Quelques personnes comptaient déjà s'établir à long terme au Canada avant d'obtenir un permis de travail temporaire ou avant d'arriver au Canada. Certaines de ces personnes avaient déjà l'intention d'immigrer pour diverses raisons, comme celles ayant un partenaire canadien. Les personnes arrivées au Canada en tant que demandeurs d'asile avaient aussi le souhait de demeurer au Canada à long terme. Par contre, la majorité des personnes interviewées ont décidé de déposer une demande de

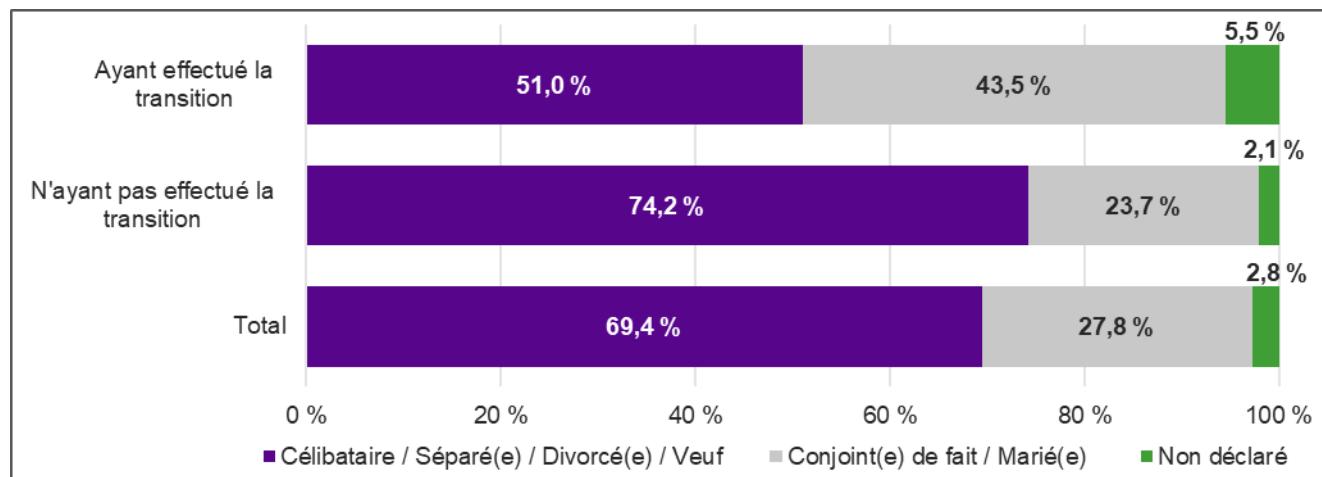
résidence permanente pendant leur séjour temporaire (20), après avoir passé un certain temps au Canada. Ces personnes ont décidé d'entamer des démarches à la faveur par exemple d'un emploi prolongé ou parce qu'elles étaient satisfaites de leur qualité de vie au Canada et ont choisi d'y rester. Plusieurs personnes ont fondé ou agrandi leur famille durant la période de leur permis temporaire, alors rester au Canada et obtenir la résidence permanente semblait aller de soi.

Par ailleurs, la majorité des répondants ont mentionné que le fait d'avoir à renouveler périodiquement un permis temporaire est une source de stress. La résidence permanente est donc une façon d'obtenir plus de liberté et la tranquillité d'esprit, en comparaison avec le statut plus précaire, stressant et contraignant du permis temporaire.

« Renouveler les permis de travail, c'est long et stressant et ça coûte de l'argent. On peut perdre l'assurance maladie s'il y a des délais — par exemple. Ça paraissait logique de faire la résidence permanente. Dans l'optique de s'établir plus longtemps et d'avoir plus de stabilité. »

Les raisons personnelles évoquées par les personnes interrogées pour expliquer leur souhait de demeurer au Canada sont diverses, incluant par exemple une relation avec un partenaire local et une préférence pour le mode de vie au Canada pour soi ou pour les enfants. De telles considérations reflètent celles de la littérature (Bryan, 2019; Ci et al., 2018; Nakache et Dixon-Perera, 2016; Patzelt, 2021). Les données quantitatives semblent refléter une certaine influence de l'état matrimonial, les personnes en couple étant plus susceptibles de faire la transition vers la résidence permanente. De fait, le tiers (32,3 %) des travailleurs qualifiés en couple ont fait la transition vers la résidence permanente comparativement à 15,2 % des personnes qui ne l'étaient pas. Pour certains, la résidence permanente est également nécessaire d'un point de vue pratique étant donné leurs projets personnels ou familiaux (ex. : pour faciliter l'accès à la propriété, pour obtenir du financement universitaire pour les enfants).

Figure 7 : Proportion des TÉT qualifiés d'expression française ayant obtenu leur premier permis de travail entre 2012 et 2021 selon le statut de transition vers la résidence permanente et l'état matrimonial, Ontario



Source : IRCC, Base des données administratives des résidents temporaires liée à celle des résidents permanents, 31 décembre 2021

« Je suis passée de contracteur à permanente. Mon salaire est plus bas, mais j'ai accès aux avantages sociaux, à la retraite et les assurances sont meilleures »

Pour les résidents temporaires qualifiés, la résidence permanente offre également plus de liberté au niveau professionnel. Beaucoup de travailleurs temporaires optent pour la résidence permanente afin de choisir librement où ils veulent travailler et avoir, par exemple, accès à des emplois réservés aux résidents permanents (Ci et al., 2018). La littérature et les entretiens décrivent également que la résidence permanente représente un moyen de quitter une situation professionnelle insatisfaisante ou carrément difficile (Ci et al., 2018). Comme mentionné plus haut, le permis temporaire, surtout fermé, s'avère contraignant pour plusieurs personnes qui souhaitent changer d'emploi ou cumuler plusieurs postes, développer leur carrière, augmenter leurs revenus, faire des études en parallèle ou qui envisagent l'entrepreneuriat (Ci et al., 2018). La plupart des résidents permanents interviewés ont indiqué que l'obtention de la résidence permanente n'a pas immédiatement changé leur situation professionnelle dans la mesure où ils sont pour la plupart demeurés dans le même poste, avec des conditions similaires ou améliorées. Par contre, certains ont effectivement pu changer d'emploi ou sont contents de pouvoir le faire plus facilement, s'ils le souhaitent.

La décision de postuler la résidence permanente est donc influencée par une variété de considérations, notamment familiales, liées à l'emploi et liées à la mobilité (Bryan, 2019; Ci et al., 2018; Nakache et Dixon-Perera, 2016; Patzelt, 2021). La littérature n'établit pas de hiérarchie de ces facteurs de décision, qui dépendent hautement du contexte de chaque personne.

Raisons de ne pas opter pour la résidence permanente

Parmi les personnes qui n'ont pas cherché ou ne cherchaient plus à obtenir la résidence permanente, les situations varient.

- Une personne qui aurait aimé demeurer au Canada n'a pas pu le faire, car son employeur, pour le poste temporaire, ne souhaitait pas prolonger son séjour et la personne n'a pas pu identifier un employeur qui aurait voulu l'appuyer dans un processus de résidence permanente. Ce répondant avait l'impression que les employeurs ne sont pas bien informés des possibilités en la matière et sont intimidés et donc ne s'avanceront pas à embaucher une personne venant de l'étranger.
- Une personne a choisi de ne pas déposer de demande pour la résidence permanente parce qu'elle aurait perdu la possibilité de faire sa retraite en France étant donné qu'une entente à ce sujet existerait au Québec, mais pas en Ontario.
- Une personne retournée en Europe a dit qu'à la fin de son séjour temporaire, elle ne souhaitait pas s'installer en Ontario, mais qu'elle y resonge maintenant à l'occasion.

Décision de demeurer en Ontario

« J'ai acheté une maison ici avec un partenaire canadien, mais il y aurait des opportunités maintenant que je suis transférée en Europe. Je n'envisage pas ça maintenant parce qu'on veut fonder une famille, mais avoir la citoyenneté ça me rassure, je sais que je pourrais revenir si je décidais d'aller à l'étranger. »

Parmi les TÉT qualifiés ayant effectué une transition vers la résidence permanente durant la période à l'étude, la majorité (89,2 %) envisageait de demeurer en Ontario. Sur le moyen et long terme, la

plupart de nos répondants ayant obtenu la résidence permanente avaient effectivement l'intention de demeurer dans la province (13). Certains ont acheté une maison, ont fondé une famille, trouvent avantageux de rester en Ontario pour leurs enfants ou apprécient généralement leur milieu de vie. Une personne qui a été remerciée après la fin de son permis temporaire travaille désormais pour une compagnie québécoise qui a accepté de la parrainer pour la résidence permanente, mais cette personne travaille à distance et a pu demeurer en Ontario.

Tout cela étant dit, comme l'indique la littérature, la résidence permanente et de la citoyenneté, éventuellement, apporte aussi la liberté de se relocaliser. Plusieurs études ont approfondi ce désir de mobilité observé chez quelques participants aux entretiens. Ces travaux révèlent que pour les personnes qualifiées et hautement qualifiées en particulier, l'obtention de la résidence permanente renvoie plutôt à une question de commodité, car elle donne plus de droits et de possibilités au Canada, tout en permettant d'envisager diverses formes de mobilité à moyen et long terme, au Canada ou ailleurs (Traisnel et coll. 2020; Bélanger et al., 2021; Nakache et Dixon-Perera, 2016; Patzelt, 2021). Ces personnes souhaitent souvent demeurer potentiellement mobiles en vue de réagir à l'évolution des opportunités, des contextes et du bien-être (Bélanger et al., 2021; Désilets, 2019; Nakache et Dixon-Perera, 2016; Patzelt, 2021). Dans notre échantillon, trois personnes qui détenaient la résidence permanente ou la citoyenneté avaient l'intention de quitter le Canada dans le court terme pour des opportunités d'emploi ou pour leur plan de retraite. Ces personnes n'excluent pas de revenir au Canada et dans un cas, certains membres de leur famille vont rester en Ontario. Par contre, une personne arrivée pour un postdoctorat, qui a obtenu la résidence permanente après trois ans, aurait aimé pouvoir demeurer en Ontario, mais n'en a pas les moyens et comptait retourner en Europe. Trois autres personnes affirment qu'elles gardent leurs horizons ouverts et envisagent de déménager à l'intérieur du Canada ou ailleurs, si l'opportunité se présentait.

« La première idée, ça serait Toronto parce qu'on connaît, on aime beaucoup, et [la deuxième idée], ça serait Québec parce qu'évidemment on a l'avantage de la langue. »

« Une raison d'aller à Ottawa c'est pour avoir le côté Québec francophone, mais en bénéficiant des services ontariens qui sont meilleurs que les services québécois. [...] Il y a aussi le côté francophone et la culture française à Ottawa. Avoir le meilleur des deux mondes. »

« J'ai regardé pour [...] aller au Québec. [...] C'était aussi pour ma fille, pour sauvegarder sa francophonie — au fur et à mesure de rester en Ontario on voit les limites de ça : moins d'écoles, écoles plus petites, moins d'opportunités et de ressources dans les milieux francophones. Il y a une communauté francophone certes, mais dans un océan anglophone. »

La question de la langue importe pour certains dans la décision de demeurer en Ontario. Dans quelques cas, être dans une communauté francophone, même minoritaire, ou vivre à proximité d'un milieu francophone est un facteur de rétention. Par contre, pour d'autres, le manque de services en français est plutôt une raison qui les pousserait à quitter (voir encadré).

Défis rencontrés à travers les processus d'immigration et solutions proposées

« Notre première demande de RP [après quatre ans au Canada] a été rejetée alors que nous avions rempli toutes les étapes. Nous étions dévastés. La lettre que nous avons reçue disait simplement que notre dossier ne répondait pas aux critères, sans aucun détail. Lorsque nous avons contacté IRCC pour essayer d'obtenir plus d'informations, la personne au bout du fil ne pouvait que répéter ce qui était écrit dans la lettre. »

Défis rencontrés

Qu'il soit question du renouvellement du permis temporaire ou de la demande de résidence permanente, les critères pointilleux des programmes d'immigration et les délais de traitement peuvent créer du stress, voire des enjeux de santé mentale, réduire la possibilité de se projeter dans le futur et forcer les TÉT à modifier leurs plans. Si certains TÉT qualifiés d'expression française effectuent la transition vers la résidence permanente rapidement et avec facilité, d'autres conservent leur statut temporaire de nombreuses années avant d'obtenir leur résidence permanente. Face aux procédures d'immigration, les répondants ont exprimé plusieurs critiques, celles-ci étant souvent rattachées à des situations anxiogènes.

- **Accès à l'information.** Les TÉT qui ont participé à l'étude ont mentionné qu'il leur avait été parfois difficile d'obtenir des clarifications sur le processus d'immigration et cet enjeu est également relevé dans la littérature (Nakache et Dixon-Perera, 2016). Plusieurs répondants ont mentionné que l'information disponible sur le site d'IRCC n'était pas suffisamment structurée et digeste. Les personnes interviewées déploraient également ne pas pouvoir communiquer directement avec IRCC (par chat, téléphone, appel vidéo ou à un comptoir). Ceux et celles qui ont effectivement parlé des représentants du ministère n'ont pas soulevé d'enjeu linguistique, mais ont rapporté ne pas avoir reçu l'information souhaitée, voire des renseignements contradictoires d'un appel à l'autre. La littérature décrit aussi comment les personnes immigrantes peinent à trouver des renseignements à jour et exacts concernant les programmes d'immigration, y compris les procédures de renouvellement ou de prolongation de leurs permis de séjour temporaire (Coderre et Nakache, 2021) ou celles d'obtention de la résidence permanente (Nakache et Dixon-Perera, 2016) — d'autant plus que ces programmes sont sujets à changement (voir encadré).

« Le ministère n'annonce pas les mises à jour, donc il faut être à l'aise à faire les recherches et être toujours connecté sur le site du ministère pour voir s'il y a des communiqués de presse ou tout simplement des changements au niveau de certaines demandes d'immigration. » — Partie prenante

Certaines des remarques émises par les répondants touchaient plutôt à des aspects spécifiques du processus d'application pour la résidence permanente, notamment les exigences linguistiques, les coûts et les délais de traitement.

- **Exigences linguistiques.** De manière générale, le fait de maîtriser l'une ou l'autre des langues officielles facilite la transition de la résidence temporaire à la résidence permanente (Haan et al., 2021) et la maîtrise du français est considérée comme un atout pour les personnes interrogées pour obtenir une résidence temporaire ou permanente. Toutefois, les exigences linguistiques ont aussi été identifiées par les répondants comme un obstacle potentiel. D'une part, devoir passer un test sur ses compétences en français paraît difficile à justifier et onéreux pour les personnes dont le français est la langue maternelle, qui ont fait toute leur scolarité en français, voire qui travaillent en français

au Canada depuis plusieurs années sans problème. De plus, quelques répondants ont fait des commentaires sur la qualité du test en français et sur l'impact de cette exigence pour une personne vivant déjà au Canada. Un répondant en particulier (voir encadré) se trouvait bloqué dans ses démarches spécifiquement à cause du test de langue. Des parties prenantes ont également soulevé la difficulté du test de langue et le niveau d'exigence pour Entrée Express comme des enjeux.

« Je veux obtenir la résidence permanente, mais je n'ai pas réussi le test de la langue en français après trois essais. Je l'ai raté de peu, à 0,5. Le test est difficile. Je suis sûr qu'il y a des milliers de personnes dans ma situation avec des bons profils et qui sont déjà au Canada, mais qui ont le défi du test de langue. Je suis là depuis 5 ans, je n'ai jamais de problèmes de communication au travail, même en anglais j'ai réussi à m'améliorer beaucoup. Mais pour la résidence permanente, IRCC demande le test. »

- **Délais du traitement de la demande de résidence permanente.** La majorité des répondants ont obtenu leur résidence permanence en douze mois ou moins (entre le moment de l'application et l'obtention du statut — via différents programmes), mais certains d'entre eux ont tout de même indiqué que le délai avait été plus long que prévu, par exemple pour l'obtention de la documentation officielle. Plusieurs personnes ont évoqué la COVID-19 pour expliquer des délais importants dans le traitement de leur demande ou pour satisfaire les étapes préalables, comme la visite médicale ou les tests de langue. D'autres ont connu des délais plutôt rattachés à des problèmes bureaucratiques tels que des mois de retard pour la citoyenneté à cause d'un problème du système de paiement, des durées de traitement différents pour les membres d'une même famille, une demande de documents additionnels ou le renvoi de documents. Les répondants ont indiqué qu'ils auraient mieux toléré les délais s'ils avaient été tenus au courant des raisons derrière ces délais et s'ils avaient eu de l'information plus précise sur l'avancement de leur dossier. Quelques personnes ont fait appel à leur député fédéral pour obtenir plus d'information sur leur dossier. En plus de créer du stress parfois important, des délais ont entraîné des conséquences pour les personnes interrogées, comme le souligne la littérature : la stagnation professionnelle, des contraintes de déplacements, la mise en parenthèse de projets familiaux ou une difficulté à trouver un logement (Kachulis et Perez-Leclerc, 2020).

« J'aurais compris le délai si quelqu'un m'avait expliqué pourquoi c'était long. Pour d'autres c'était bref — deux mois. Il ne semble pas y avoir de logique. Il n'y avait pas de communication, ni pour moi ni pour les autres. Des gens doivent parfois se plaindre auprès de leurs députés. Avec un ami dont le profil est identique, les délais sont très différents. Ils disent combien de temps ça prend sur le site Web... mais ce n'est pas à jour. »

- **Coûts.** Quelques personnes ont mentionné la question des coûts rattachés à l'obtention de la résidence permanente comme étant un obstacle potentiel ou avéré, indépendamment des frais d'avocats et de consultation. Le coût du test de langue, par exemple, surtout si plusieurs tests sont nécessaires, peut préoccuper, de même que les coûts des visites médicales et de la vérification des diplômes. Quelques répondants ont été inquiets ou surpris d'avoir affaire avec des entreprises privées ou non-gouvernementales pour compléter ces étapes.
- **Liste des voyages.** Plusieurs personnes qui avaient beaucoup voyagé ont trouvé difficile de retracer et lister tous leurs déplacements des dix dernières années, ou de faire faire des vérifications judiciaires dans différents pays.
- **Absence de vérification préalable du dossier d'immigration.** Les parties prenantes et les répondants ont expliqué qu'il peut être anxiogène de soumettre une demande de résidence

permanente si on ne peut pas faire vérifier que le dossier est bien complet et suit à la lettre les exigences. Les gens craignent un refus ou des délais supplémentaires à cause d'une formalité, ce qui a été effectivement le cas pour quelques répondants. Par exemple, une personne a essuyé un refus pour une question de formulaire et bien que cette personne ait éventuellement obtenu la résidence permanente, le délai a fait en sorte que son enfant d'âge universitaire n'a pu obtenir la résidence à travers l'application familiale et doit maintenant attendre un an pour appliquer indépendamment. Ce type d'exemple illustre pourquoi certains résidents temporaires sont à la recherche d'une aide spécialisée pour les aider à compléter leurs démarches.

Soutien aux processus d'immigration

De manière générale, les répondants qui ont obtenu la résidence permanente auraient voulu plus d'accompagnement et de conseils pour comprendre le processus, orienter leur prise de décision et s'assurer que leur demande était complète et dans les règles, surtout pour les personnes avec des cas un peu particuliers, comme un contexte de séparation. Or, IRCC ne peut pas fournir de conseils précis. Recourir à un avocat ou à des consultants est très coûteux et les personnes-ressources en matière d'immigration sont le plus souvent anglophones (Pelletier et Forest, 2021). Certains répondants ont tout de même choisi d'engager un avocat pour les appuyer dans leurs démarches ou ont été amenés à le faire pour résoudre des problèmes. Plusieurs répondants ont reçu une aide de la part de leur employeur, dont certains par le biais d'un consultant en immigration, au moment de demander ou de renouveler leur permis temporaire et, parfois, pour obtenir leur résidence permanente. Le soutien fourni par l'employeur varie cependant d'un cas à l'autre et dans la durée. Par exemple, un couple de répondants a expliqué avoir bénéficié de l'aide d'un cabinet spécialisé payé par l'employeur pour l'obtention d'un premier permis de travail, mais avoir dû payer eux-mêmes des frais d'avocats pour le renouvellement de ce permis. Certains employeurs sont prêts à soutenir une démarche de résidence permanente et d'autres non. Enfin, le soutien reçu n'est pas toujours parfait et certains répondants ont fait face à des délais ou des erreurs administratives commises par l'employeur ou les consultants engagés.

« Pour la résidence permanente, j'avais deux collègues qui me rassuraient et qui m'ont expliqué la démarche à suivre. J'étais intimidée de le faire seule mais je n'avais pas les moyens de prendre un avocat à titre privé. »

« On m'avait préconisé de prendre un avocat, mais ça m'embêtait de payer 5000 \$ pour quelque chose qu'on est capable de faire soi-même, donc j'ai préféré m'y mettre. Mais bon, je pense qu'il m'aurait évité ce genre de bêtise que j'ai fait [sur un document]. »

Les personnes qui n'ont pas reçu d'appui formel ont principalement procédé de manière autonome en utilisant le site d'IRCC et des forums en ligne ou alors en consultant des connaissances, collègues ou amis ayant déjà fait des démarches similaires. Par contre, plusieurs de ces répondants ont indiqué préférer les sources gouvernementales à l'information informelle, qu'ils savent n'être pas toujours exacte ou à jour. Quelques personnes ont sollicité des organismes en immigration pour recevoir des informations factuelles sur les processus d'immigration (par exemple, auprès de Toronto-Accueil), mais la plupart des répondants n'étaient pas au courant de l'aide disponible au sein de la communauté francophone. Les fournisseurs de services soulignent que, régulièrement, les résidents temporaires les sollicitent pour se renseigner sur les procédures d'immigration, comme le renouvellement de permis. Ces parties prenantes rappellent qu'il serait utile qu'ils soient outillés et autorisés à offrir cette aide.

« Je ne savais pas du tout pour la communauté francophone. Je ne savais pas à quelle porte frapper. »

Conclusion

Par le biais d'une recension des écrits, d'une analyse de données quantitatives et d'entrevues, cette étude a cherché à répondre à la question suivante : quels sont les facteurs qui ont influencé la transition des TÉT qualifiés d'expression française vers la résidence permanente en Ontario ?

Parmi les TÉT qualifiés d'expression française qui ont obtenu un permis de travail temporaire durant la période de 2012 à 2021 en Ontario, 20,7 % ont effectué la transition vers la résidence permanente. Ceux qui ont effectué cette transition ont majoritairement été admis par l'un des programmes fédéraux d'immigration économique (88,5 %). Cela dit, au sein du Programme ontarien des candidats à l'immigration, la province a créé un volet spécifiquement pour les travailleurs qualifiés bilingues et en 2019, l'Ontario a été la seule province à atteindre ses objectifs en matière d'admissions de résidents permanents francophones dans le cadre du Programme des candidats des provinces. Quelques parties prenantes ont également identifié le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord comme une autre voie par laquelle les travailleurs temporaires qualifiés d'expression française peuvent obtenir la résidence permanente. Ce programme déployé en Ontario et dans les provinces de l'Ouest s'appuie sur le succès du Programme d'immigration au Canada atlantique.

Dans une optique statutaire, obtenir la résidence permanente est une étape allant de soi dans le cadre d'une expérience professionnelle, personnelle et familiale canadienne à moyen ou long terme. En effet, les personnes interrogées avaient presque toutes un souhait ou une ouverture à demeurer en Ontario pour une période prolongée. Pour plusieurs, la résidence temporaire était un moyen rapide de venir au Canada et de confirmer leur intention d'y demeurer. Par contre, le statut temporaire représente rapidement un facteur de stress et une embûche en vue de projets professionnels, personnels et familiaux dont la temporalité est plus ou moins longue. À ce titre, les avantages associés à la résidence permanente, dont la tranquillité d'esprit, de meilleures possibilités de développement professionnel et de mobilité et davantage de protections, motivent les personnes à faire les démarches pour la résidence permanente.

La littérature et les entrevues montrent bien que la complexité, la lenteur, l'incohérence et le caractère impersonnel des démarches affectent négativement l'expérience transitoire vers la résidence permanente, allant jusqu'à dissuader certains de faire la transition. Les personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé, principalement par le biais de leur employeur, mais aussi par le biais de réseaux personnels et professionnels développés, ont généralement vécu une expérience transitoire plus positive.

Un accent mis sur les facteurs liés à la langue française et la présence de communautés francophones montre que le fait de parler français apparaît souvent, mais pas toujours comme un avantage au moment d'obtenir la résidence temporaire, puis permanente. Toutefois, le fait de vivre au sein d'une communauté francophone, de participer à des activités socioculturelles en français et de socialiser en français ne joue pas toujours un rôle central pour les personnes interrogées. D'ailleurs, la plupart des répondants connaissaient peu les communautés francophones, leurs services et leurs activités, surtout à l'arrivée. Développer un réseau au sein de la communauté anglophone et à améliorer leurs compétences en anglais semble, en revanche, significatif pour plusieurs.

Pistes d'action

Donner accès à tous les TÉT qualifiés d'expression française à des services prédépart en français. La recherche a déjà démontré l'importance des services avant l'arrivée, qui peuvent améliorer l'expérience des immigrants lors de leur établissement au Canada (Esses et al., 2013; Lodermeier, 2012). Afin de répondre aux besoins des immigrants qualifiés d'expression française, il est également important que ces services soient offerts en français (IRCC, 2020; Comité consultatif national en établissement francophone, 2022). Avoir accès à une information claire, transparente et réaliste est largement souhaitée par les personnes candidates à la résidence permanente, mais aussi pour celles qui souhaitent s'installer au Canada à titre de résidentes temporaires. Les services prédépart pourraient leur être offerts de manière systématique en vue de fournir des informations utiles à l'établissement avant leur arrivée au Canada. Comme pour les résidents permanents, il s'agirait d'identifier la langue officielle de préférence et de partager des informations précises sur les services de santé, les démarches administratives, les coûts à prévoir, la communauté francophone, le transport, etc. Un tel partage aiderait les travailleurs temporaires à mieux se préparer et réduirait les déconvenues après l'arrivée.

Communiquer aux TÉT qualifiés d'expression française de l'information sur la communauté et les ressources francophones de leur région de destination, le plus tôt possible, pour faciliter la création de liens entre les travailleurs et les organismes. À travers un partage d'information systématique, l'accès aux services prédépart ou à travers un système de référencement, IRCC pourrait mettre les TÉT qualifiés d'expression française en relation avec les organismes francophones de leur région d'établissement avant ou dès leur arrivée au Canada. Pour la région d'Ottawa, par exemple, IRCC finance le Point d'accueil francophone (PAF) qui sert de point d'entrée unique pour orienter les immigrants francophones et favoriser le référencement vers les services francophones. Dix partenaires francophones de l'est de l'Ontario ont décidé de travailler ensemble pour fonder ce regroupement et ainsi faciliter le parcours d'intégration des immigrants francophones. Par contre, le regroupement n'a pas le moyen de rejoindre systématiquement les TÉT qualifiés d'expression française pour leur faire connaître cette ressource.

« De la même manière qu'on donne des sessions d'information et d'orientation aux résidents permanents sur leurs conditions de travail, leurs droits, leurs devoirs — on ferait la même chose pour les travailleurs temporaires en partant de leur particularité [à savoir s'ils ont] un permis fermé ou un permis ouvert. » — Partie prenante

Offrir des ressources supplémentaires aux organismes déjà responsables des services d'établissement en français ainsi qu'une autorisation de desservir les résidents temporaires.

Désormais, une forte proportion des résidents permanents de la catégorie de l'immigration économique a d'abord obtenu une résidence temporaire. Pour ces personnes, les services d'établissement sont le plus utiles au moment de l'arrivée, alors qu'elles détiennent toujours un statut de résident temporaire. Il importe également d'inclure un accès proactif à ces services pour soutenir les conjoints qui reçoivent un permis de travail ouvert, mais qui arrivent sans offre d'emploi au Canada.

Par exemple, l'institut des politiques du Nord chapeaute actuellement un [projet pilote d'intermédiaire communautaire et international dans le Nord-Est](#), en partenariat avec la Planification en main-d'œuvre de Sudbury et Manitoulin, City of Greater Sudbury Economic Development, FedNor et la Chambre de commerce du Grand Sudbury. Cette initiative comprend un soutien général à l'employabilité et à

l'orientation pour les immigrants potentiels, dont les travailleurs temporaires. Le projet vise à créer des liens entre services, programmes, organismes et les opportunités disponibles, en aidant à soutenir la résidence permanente dans le Nord de l'Ontario. Le programme comprend également un aspect de jumelage entre les employeurs et les talents internationaux. Un projet similaire d'intermédiaire communautaire et international dans le Nord-Ouest a pris fin à l'automne 2019.

Par ailleurs, sachant que les besoins diffèrent pour certaines catégories de résidents temporaires telles que les personnes en attente d'une demande de résidence permanente pour considérations humanitaires, il est essentiel que les services d'établissement tiennent compte de ces besoins spécifiques et adaptent leurs services en conséquence (Comité consultatif national en établissement francophone, 2022).

Enfin, pour aider à résoudre les défis linguistiques que certains immigrants temporaires francophones qualifiés peuvent rencontrer en ce qui concerne l'anglais, il serait intéressant d'offrir des cours d'anglais gratuits et officiels à ces personnes, à l'instar des cours de français gratuits offerts aux immigrants non francophones au Québec (Comité consultatif national en établissement francophone, 2022). Une partie prenante a aussi suggéré de soutenir l'apprentissage linguistique en milieu de travail tels que des cours de langue anglaise fournis par l'employeur.

Accompagner les employeurs dans l'identification et l'accueil des TÉT qualifiés. Les employeurs peuvent être une source directe et efficace de soutien aux travailleurs temporaires qualifiés pour l'identification des candidatures, pour les démarches d'obtention des permis temporaires, pour l'établissement et pour l'inclusion en milieu de travail ou socioculturel. IRCC pourrait offrir davantage de ressources aux organismes responsables de l'insertion économique et de l'établissement pour qu'ils engagent un parcours de recrutement et d'intégration en collaboration étroite avec les employeurs. Par exemple, la Société Économique de l'Ontario a investi pour accompagner les travailleurs temporaires et leurs employeurs dans les démarches d'immigration et d'établissement, même si cela n'est pas soutenu par IRCC. D'autres parties prenantes aimeraient aussi avoir plus de ressources pour pouvoir soutenir les employeurs, les parties prenantes voyant une collaboration entre employeurs, organismes et le résident temporaire comme une solution optimale.

« La [Société économique de l'Ontario] a investi dans la formation [d'un employé] comme conseiller réglementé en 2020. Environ un employeur par semaine fait demande et [la personne-ressource] essaie de coacher les familles pour s'assurer qu'il n'y a pas de refus. » — Partie prenante

« Beaucoup d'employeurs ne sont pas informés et ne savent pas s'y prendre pour naviguer le système du ministère. » — Partie prenante

Faciliter l'accès à des ressources-conseils en immigration en français. Plusieurs répondants ont mentionné la difficulté d'avoir accès, pour des raisons de coûts, à des ressources offrant du conseil en immigration. Ces ressources sont aussi moins nombreuses à pouvoir offrir des services en français. Les organismes en immigration sont fréquemment sollicités par des TÉT qui sont à la recherche de conseils en immigration, soit pour prendre des décisions (par ex. : le choix d'un programme plutôt qu'un autre), résoudre des problèmes (par ex. : des enjeux liés au permis fermé ou à son renouvellement, des délais prolongés du côté d'IRCC) ou pour se faire aider dans leurs démarches d'application (par ex. : avoir quelqu'un pour réviser leur dossier pour la résidence permanente avant qu'il soit soumis). Étant donné que les coûts sont élevés pour avoir recours à des consultants et des avocats spécialisés, il y aurait lieu de faciliter l'accès à de telles ressources, minimalement aux résidents temporaires dont les ressources

sont limitées, soit en soutenant les organismes de première ligne qui veulent obtenir cette expertise, soit en trouvant une manière de faciliter l'accès à ces ressources spécialisées via les organismes ou les employeurs. Par exemple, une partie prenante suggérait qu'IRCC finance au sein des organismes francophones des postes de consultants pouvant offrir des services en immigration gratuits.

« Beaucoup de gens font des erreurs et parfois c'est un frein important et ils retournent dans leur pays. On perd des candidats pour une question de paperasse. [...] On aimerait avoir à l'interne quelqu'un qui est spécialisé. »
— Partie prenante

« Les universités et collèges ont leurs consultants en immigration. Pourquoi pas les organismes communautaires ? » — Partie prenante

Élargir la sensibilisation en français auprès des TÉT d'expression française et de leurs employeurs concernant les droits des TÉT et améliorer le soutien aux travailleurs temporaires qui ont un permis fermé et sont confrontés à des situations difficiles. IRCC pourrait encourager et souligner le succès des employeurs qui déploient de bonnes pratiques en matière de conditions de travail. Le ministère pourrait offrir davantage de ressources aux employeurs qui souhaitent embaucher des travailleurs temporaires pour prévenir les situations d'abus. Plus encore, il s'agirait d'informer et d'accompagner davantage les travailleurs temporaires pour qu'ils se sentent en sécurité au moment de poser des questions quant à leurs droits ou de dénoncer des situations abusives en milieu de travail. À ce jour, le manque d'information, la crainte de représailles ou la crainte de délais supplémentaire de traitement des dossiers freinent les résidents temporaires même si des canaux existent pour leur permettre de porter plainte.

Accélérer le passage de la résidence temporaire à la résidence permanente pour les TÉT qualifiés d'expression française établis et travaillant au Canada depuis plusieurs années. Plusieurs situations de stress émergent des délais importants d'obtention de la résidence permanente. Il y aurait lieu de revisiter les programmes et les exigences pour accélérer la transition vers la résidence permanente pour les travailleurs temporaires qualifiés francophones qui sont au Canada depuis un certain temps. Le fait que certaines personnes conservent un statut temporaire pendant de nombreuses années, malgré leur désir de s'établir à moyen ou long terme au Canada, engendre diverses conséquences aux plans de la santé mentale, de la vie de famille et de la carrière. Les mesures à mettre en place pourraient inclure la réévaluation de certains critères d'accessibilité à la résidence permanente, mais aussi l'accélération du traitement des demandes, ainsi qu'un accompagnement et un partage d'informations plus importants sur les voies vers la résidence permanente à l'intention des travailleurs temporaires qualifiés francophones dès leur arrivée au Canada.

Assurer un traitement en personne et personnalisé, ainsi qu'un accès systématique, clair et aisément à l'information en français pour les résidents temporaires. La plupart des personnes avec qui nous nous sommes entretenues n'ont pas eu besoin d'une aide importante dans le cadre de leurs démarches d'immigration, sauf dans le cas d'enjeux précis. Par contre, elles relèvent que la densité ou la complexité de l'information sur le site web d'IRCC peut ralentir les démarches. Plusieurs ont suggéré qu'IRCC devrait se doter de ressources humaines pouvant offrir des réponses précises à leurs questions et certains conseils au besoin. Les répondants qui auraient voulu une aide plus approfondie dans leurs démarches sont à la recherche d'un accompagnement fiable, direct et humain qui soit abordable. Il est souhaité qu'IRCC adopte une approche de gestion de cas qui puisse aider une personne à naviguer les questions d'immigration dans la durée et répondre rapidement à leurs préoccupations.

Bibliographie des documents cités et consultés

- Annen, S. (2021). Relevance of qualifications and work experience in the recruiting of foreign-trained immigrants – comparative insights from the Health and ICT Sectors in Germany and Canada. *International Journal of Training and Development*, 25(1), 3-22. <https://doi.org/10.1111/ijtd.12204>
- Araya Moreno, J. (2020). What does hospitality look like when immigrants are 'wanted'? The case of the immigration selection process in Quebec, Canada. *Hospitality et Society*, 10. https://doi.org/10.1386/hosp_00024_1
- Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC). (2020). Projet de priorité à la recherche et à l'analyse portant sur l'établissement des étudiants internationaux sélectionnés dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). https://acufc.ca/wp-content/uploads/2020/11/30_juin_2020_acufc_etude_etudiants_internationaux_v.pdf
- Ba, H. (2021). Étude des facteurs et des procédés favorables à l'intégration professionnelle des femmes immigrantes africaines de Winnipeg. *Reflets*, 26(1), 8-34. <https://doi.org/10.7202/1076138ar>
- Bélanger, D., Lefèvre, C., & Fleury, C. (2021). La diversité des projets migratoires de Français qui s'expatrient au Québec : Essai de typologie en quatre tableaux dynamiques. *Sociétés Plurielles, Expatriate*(4). <https://doi.org/10.46298/societes-plurielles.2021.8410>
- Bélanger, D., Ouellet, M., & Fleury, C. (2019). Les travailleurs temporaires étrangers au Québec. Quels avantages pour les travailleurs qualifiés ? *Diversité urbaine*, 19, 49-69. <https://doi.org/10.7202/1065120ar>
- Boucher, A. (2021). « What is exploitation and workplace abuse? » A classification schema to understand exploitative workplace behaviour towards migrant workers. *New Political Economy*, 1-17. <https://doi.org/10.1080/13563467.2021.1994541>
- Bryan, C. (2019). Labour, population, and precarity: Temporary foreign workers transition to permanent residency in rural Manitoba. *Studies in Political Economy*, 100(3), 252-269. <https://doi.org/10.1080/07078552.2019.1682779>
- Chiou, B. (2017). Two-step migration: A comparison of Australia's and New Zealand's policy development between 1998 and 2010. *Asian and Pacific Migration Journal: APMJ*, 26(1), 84-107. <https://doi.org/10.1177/0117196817695272>
- Ci, W., Hou, F., & Morissette, R. (2018). Acquisition of permanent residence by temporary foreign workers in Canada: A panel study of labour market outcomes before and after the status transition. *IZA Journal of Development and Migration*, 8(1), 24-8:Art. 2<24. <https://doi.org/10.1186/s40176-017-0107-1>
- Coderre, M., & Nakache, D. (2021). From Working Tourists to Permanent Residents: Experiences of Migrant Workers with Youth Mobility Schemes in Canada. *Journal of International Migration and Integration*, 1-18. <https://doi.org/10.1007/s12134-021-00873-7>
- Comité consultatif national en établissement francophone. (2022). Renforcer le secteur francophone de l'établissement.
- Commissariat aux langues officielles. (2021). Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4% d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus. https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2021/21-52/publications.gc.ca/collections/collection_2021/clo-ocol/SF31-151-2021-fra.pdf
- Deschênes-Thériault, G., Forest, M., & Benhamadi, B. (2022). Faire le point sur la cible en immigration francophone—Bilan, enjeux et pistes d'action. La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.

- Désilets, G. (2019). Mobilité et modes de vie des travailleurs temporaires qualifiés. Les migrants middling à Montréal. *Diversité urbaine*, 19, 11-30. <https://doi.org/10.7202/1065118ar>
- Drolet, M., Bouchard, P., & Savard, J. (2017). Accessibilité et offre active : Santé et services sociaux en contexte linguistique minoritaire. *Les Presses de l'Université d'Ottawa*.
- Esses, V., Huot, S., Ravanera, Z., Thakur, S., & Vanderloo, L. (2016). Synthesis and Analysis of Research on Immigrants to Official Language Minority Communities in Canada. *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*.
- Esses, V. M., Burstein, M., Ravanera, Z., Hallman, S., & Medianu, S. (2013). Alberta Settlement Outcomes Survey (p. 52). Alberta Human Services. <https://open.alberta.ca/dataset/dcf0c5d1-9894-402c-b479-e31b491d6518/resource/3a1833e9-98d5-4de2-bc41-1eeee76cd9c4/download/alberta-outcomes-settlement-survey-results.pdf>
- Esses, V., McRae, J., Alboim, N., Brown, N., Friesen, C., Hamilton, L., Lacassagne, A., Macklin, A., & Walton-Roberts, M. (2021). Soutenir la résilience et la relance du Canada face à la COVID-19 grâce à des politiques et programmes d'immigration solides. (p. 103). Société royale du Canada.
- Feenan, K., & Madhany, S. (2021). Immigration and the Success of Canada's Post-Pandemic Economy. *Public Policy Forum*. www.deslibris.ca/ID/10107118
- Fleury, C., Bélanger, D., & Haemmerli, G. (2019). Les travailleurs étrangers temporaires au Canada : Une sous-classe d'employés ?1. *Cahiers québécois de démographie*, 47(1), 81-108. <https://doi.org/10.7202/1062107ar>
- Forest, M., Duvivier, J. et Hieu Truong, A. (2020). Le personnel enseignant immigrant francophone vivant en situation minoritaire : comprendre et faciliter son parcours d'insertion professionnelle. *Sociopol*. Préparé pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/ircc/Ci4-219-2021-fra.pdf
- Gherbi, A., & Belkhodja, C. (2019). Montréal, « collectivité accueillante » pour les étudiants internationaux?: *Journal of international Mobility*, N° 6(1), 17-43. <https://doi.org/10.3917/jim.006.0017>
- Gouvernement du Québec. (s. d.). Service d'intégration pour les personnes immigrantes. Consulté le 22 août 2022, à l'adresse www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes
- Haan, M., Yoshida, Y., Amoyaw, J., & Iciaszczyk, N. (2021). Becoming Permanent : The Transition Characteristics of Temporary Foreign Workers to Permanent Residents in Canada. *International Migration*, 59(2), 8-24. <https://doi.org/10.1111/imig.12741>
- Hari, A., & Nardon, L. (2020, novembre 2). Immigrant women are falling behind during the COVID-19 pandemic. *Sprott School of Business*. <https://sprott.carleton.ca/2020/11/immigrant-women-are-falling-behind-during-the-covid-19-pandemic/>
- Harris, S., Trudel, S., Reynolds, S., & Pollard, D. (2022, octobre 20). The Rural and Northern Immigration Pilot—The Manitoba Experience. *Diversity, Equity and Inclusion: Practices, Policies and Programs*, The 5th Metropolis Identities Summit, Delta Hotels by Marriott, Winnipeg, Manitoba.
- Harvey, W. S., & Beaverstock, J. V. (2017). Diverging Experiences of Work and Social Networks Abroad: Highly Skilled British Migrants in Singapore, Vancouver, and Boston. Dans Q. Wang & M. van Riemsdijk (Éds.), *Rethinking International Skilled Migration* (p. 290-314). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315688312-25>
- Hawthorne, L. (2010). How valuable is « two-step migration »? Labor market outcomes for international student migrants to Australia. *Asian and Pacific Migration Journal: APMJ*, 19(1), 5-36. <https://doi.org/10.1177/011719681001900102>
- Hou, F., Crossman, E., & Picot, G. (2020). Two-step immigration selection: An analysis of its expansion in Canada. *Economic Insights*, 112, 1-11.

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2016). Mesure et définition d'un "immigrant d'expression française". <http://p2pcanada.ca/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/12/Francois-Henault-francophone-p2p2016.pdf>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2019). Atteindre nos objectifs : Stratégie en matière d'immigration francophone. www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone.html
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2020a). CIMM – Immigration francophone hors Québec. www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/12-mars-2020/immigration-francophone-exterieur-du-quebec.html
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2020b). Évaluation du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. www.canada.ca/content/dam/irc/documents/pdf/francais/organisation/rapports-statistiques/evaluations/E2-2019_AIP_Accessible_FRE.pdf
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2022a). Transition du statut de résident temporaire au statut de résident permanent – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Admissions de résidents permanents ayant le statut des titulaires de permis d'études selon la province / le territoire de destination envisagée et la catégorie d'immigration. <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/1b026aab-edb3-4d5d-8231-270a09ed4e82/resource/6b730bb3-51e8-4e21-8733-68f6a8aeaf4a>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2022b). Transition du statut de résident temporaire au statut de résident permanent – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Admissions de résidents permanents ayant le statut des titulaires de permis d'études selon la province / le territoire de destination envisagée et la catégorie d'immigration. <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/1b026aab-edb3-4d5d-8231-270a09ed4e82/resource/d236aac9-7ca1-47b6-8e9e-33d869259ad2>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2022c). Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2021. www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2021.html
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (s. d.) Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord : au sujet du Programme pilote. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html>
- Jacquet, M., & André, G. (2021). Les services d'accueil aux immigrants francophones en Colombie-Britannique : Expériences ethniques différencierées et mobilités plurielles. *Recherches sociographiques*, 61(2-3), 413-432. <https://doi.org/10.7202/1077918ar>
- Kachulis, E., & Perez-Leclerc, M. (2020). Temporary Foreign Workers in Canada. Parliamentary Information and Research Service. Publication 2019-36-E.
- Lamarre, P., Heller, M., Frenette, Y., & Deshayes, T. (2021). Mobilités, circulation et ancrages : La francophonie dans la vallée de l'Okanagan-Similkameen en Colombie-Britannique1. *Francophonies d'Amérique*, 52, 105-130. <https://doi.org/10.7202/1082864ar>
- Lodermeier, V. J. (2012). A chance for a better life: Development of the Immigrant Workforce in Smaller Communities and Rural Alberta (p. 64). Bow Valley College. http://en.copian.ca/library/research/bow_valley/chance_better_life/chance_better_life.pdf
- Lu, Y., & Hou, F. (2017). Transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, 1990 à 2014. Statistique Canada.
- Madibbo, A. (2015). L'état de la reconnaissance et de la non-reconnaissance des acquis des immigrants africains francophones en Alberta. *Francophonies d'Amérique*, 37, 155-171. <https://doi.org/10.7202/1033979ar>
- Mulatris, P., Jacquet, M., & André, G. (2018). L'immigration francophone dans les territoires et l'ouest canadien : Réalités et perspectives après 10 ans d'accueil et de services. *Alternative Francophone*, 2(2), 9-28. <https://doi.org/10.29173/af29351>

- Mullings, D. V., Giwa, S., Karki, K. K., Shaikh, S., Gooden, A., Spencer, E. B., & Anderson, W. (2020). The Settlement and Integration Experience of Temporary Foreign Workers Living in an Isolated Area of Newfoundland and Labrador, Canada. *Journal of International Migration and Integration*, 22(3), 1085-1104. <https://doi.org/10.1007/s12134-020-00788-9>
- Nakache, D., & Dixon-Perera, L. (2016). Temporary or transitional? Migrant workers' experiences with permanent residence in Canada. *Institute for Research on Public Policy*. www.deslibris.ca/ID/248565
- Patzelt, A. (2021). Leave - stay - return: Understanding mobility trajectories of German migrants by choice moving to and from Canada. *Université d'Ottawa*.
- Pellerin, H. (2011). De la migration à la mobilité : Changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada. *Revue Européenne Des Migrations Internationales*, 27(2), 57-75. <https://doi.org/10.4000/remi.5435>
- Pelletier, Y. et Forest, M. (2021) les francophones nés à l'extérieur du Canada et vivant au Yukon : comprendre et faciliter leur établissement à court et à long terme. Préparé pour l'Association franco-yukonnaise.
- Picot, G., Hou, F., Crossman, E., & Lu, Y. (2022). La transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires peu et hautement qualifiés. *Rapports économiques et sociaux*, 2. <https://doi.org/10.25318/36280001202200100002-FRA>
- Prokopenko, E., & Hou, F. (2018). How Temporary Were Canada's Temporary Foreign Workers? : How Temporary Were Canada's Temporary Foreign Workers? *Population and Development Review*, 44(2), 257-280. <https://doi.org/10.1111/padr.12138>
- Rashid, R., Gregory, D., Kazemipur, A., & Scruby, L. (2013). Immigration journey: A holistic exploration of pre- and post-migration life stories in a sample of Canadian immigrant women. *International Journal of Migration, Health and Social Care*, 9(4), 189-202. <https://doi.org/10.1108/IJMHSC-07-2013-0018>
- Refugees and Citizenship Canada Immigration. (2019, mars 18). Meeting our objectives: Francophone Immigration Strategy 2018-2023. <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuels/francophone-immigration-strategy.html>
- Shields, J., & Alrob, Z. A. (2020). COVID-19, Migration and the Canadian Immigration System : Dimensions, Impact and Resilience (p. 80). <https://bmrc-irmu.info.yorku.ca/files/2020/07/COVID-19-and-Migration-Paper-Final-Edit-JS-July-24-1.pdf?x82641>.
- Sociopol (2023). L'immigration francophone au Canada atlantique. Rapport préparé pour le Comité atlantique sur l'immigration francophone.
- Traisnel, C., Deschênes-Thériault, G., Pépin-Fillion, D., Guignard Noël, J., (2020), Attirer, accueillir et retenir. La promotion, le recrutement et la rétention des nouveaux arrivants francophones en Atlantique. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- The Conference Board of Canada. (2021). Counting on Immigration : Assessing COVID-19's Impact and Planning.

Annexe

Parties prenantes interviewées

Lors de la collecte de donnée qualitative, l'équipe de recherche a fait appel à des représentants des organisations suivantes en plus d'un consultant en immigration :

- Association des francophones du Nord-Ouest de l'Ontario
- Centre de santé de Sudbury
- Conseil Économique et Social d'Ottawa-Carleton (CÉSOC)
- Personne consultante en immigration
- Point d'accueil francophone d'Ottawa
- Réseau du Nord — Soutien à l'immigration francophone
- Réseau en immigration francophone Centre-Sud-Ouest
- Société Économique de l'Ontario (SÉO)

Informations supplémentaires sur l'échantillon qualitatif

Les tableaux suivants contiennent des informations supplémentaires à propos des 35 résidents temporaires interviewés dans le cadre du projet de recherche.

Tableau 1 : Groupe d'âge des personnes interviewées

Groupe d'âge	Nombre de répondants
18 à 25 ans	0
26 à 34 ans	7
35 à 49 ans	22
50 à 59 ans	6
Total	35

Tableau 2 : Année d'arrivée du premier permis temporaire pour les personnes interviewées

Année d'obtention du premier permis de travail	Nombre de répondants
2012 – 2015	6
2016 – 2019	21
2019 – 2021	8
Total	35